

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
7 juin 2003
Montréal, Canada

La séance est ouverte à 9h00

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à Montréal, épargnée par le SRAS, aux membres et les remercie d'avoir fait l'effort de se déplacer. Il demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour distribué avant la réunion. Dans le cas contraire, le Comité exécutif respectera l'ordre du jour tel qu'il est fixé et tout point non couvert sera traité sous la rubrique « Divers ».

Les membres sont priés de signer la liste de présence (Annexe).

M. DEVILLERS note que la question des paiements gouvernementaux figure à l'ordre du jour, mais avant d'en arriver à celle-ci, il souhaite revenir sur la conférence de presse de la semaine précédente et les commentaires formulés à propos du non-paiement par les gouvernements et des conséquences que cela pourrait entraîner, etc. La partie gouvernementale considère l'AMA comme un partenaire et il estime, sans détour, que les commentaires et positions exprimés dans la presse auraient dû être abordés au sein du Comité exécutif plutôt que par presse interposée (« le mur de honte », etc.). Certes, des questions sérieuses méritent d'être posées à propos du paiement des gouvernements mais ces commentaires ont été très pénibles pour les gouvernements. Il sait que c'est le cas du gouvernement canadien. L'approche choisie ne leur a pas donné l'impression qu'ils étaient des partenaires. Il apprécierait de pouvoir aborder ces questions en Comité exécutif.

LE PRESIDENT répond que cela fera l'objet du point « contributions des gouvernements », où la question pourra être abordée. Ce qu'il a décidé en tant qu'administrateur général est dans le meilleur intérêt de l'AMA et du financement de ses besoins. Par ailleurs, c'est ainsi que l'AMA obtient de ses partenaires (aussi bien dans le secteur public qu'au sein du Mouvement olympique) qu'ils respectent leurs engagements.

MME BARTHWELL indique que le gouvernement des Etats-Unis soutient fermement les commentaires formulés par M. DeVillers.

LE PRESIDENT précise qu'il est intéressé de savoir comment les gouvernements proposent de régler le problème, puisque les injonctions de payer et autres rappels ne paraissent pas avoir été suivis d'effet.

2. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 2 mars 2003 à Copenhague

LE PRESIDENT déclare que, sous réserve de tout commentaire que les membres pourraient avoir à formuler, et s'il ne reçoit pas de réaction concernant ce procès-verbal avant midi le jour même, il considérera celui-ci comme approuvé tel que distribué et le signera.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 2 mars 2003 à Copenhague est approuvé tel que distribué et dûment signé, sous réserve de la modification proposée en page 2 par M. Swigelaar, au nom de M. le ministre Balfour (*parier* remplacé par *frapper*).

3. Rapports du directeur général et du COO

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère à son rapport écrit figurant dans le dossier des membres (Annexe). Il remercie chacun de son excellente collaboration avant et durant la Conférence sur le Dopage dans le sport. L'action de l'AMA s'avère excellente et celle-ci a tous les espoirs de poursuivre son action de manière positive, bien entendu. Entre autres, chacun souhaite la mise en place du Code. Concernant son financement, l'AMA compte sur une contribution des gouvernements d'environ USD 7 millions à la mi-juillet, et les Etats-Unis l'ont assurée que leur paiement interviendrait en octobre. L'AMA a obtenu d'autres gouvernements des engagements écrits de payer, ce qui explique pourquoi il fait référence à des « efforts de bonne foi » de la part du Mouvement olympique de s'acquitter de son second versement.

La mise en place du Code dépend pour une part de la décision prise par le conseil exécutif de l'UNESCO de se présenter comme organisme faïtier et de préparer la Convention internationale sur le dopage ou autre instrument exécutoire du même type. Le directeur général a fait appel à l'UNESCO, et l'entretien qu'il a eu avec M. Matsuura a été très fructueux. Ils sont convenus que l'UNESCO sera présente en tant qu'observateur officiel aux réunions du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA. Par ailleurs, elle rendra compte aux réunions de l'AMA de l'élaboration de la convention. L'UNESCO a proposé à l'AMA de faire partie du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, ce que celle-ci a accepté. L'UNESCO a également invité l'AMA dans le groupe d'experts dont les travaux débiteront le 24 juin à Paris. M. Matsuura s'est montré conscient des défis exigeants à venir, tout en souhaitant la collaboration de tous dès le début et désirant faire ainsi de la convention qu'elle soit véritablement mondiale.

En terme d'exemples gouvernementaux, on peut noter les efforts canadiens, australiens et français. L'AMA collabore également avec l'Afrique, l'Asie et les Amériques en vue d'améliorer la répartition des parts.

Dans le paragraphe final, au sujet des réunions sportives à Madrid, et la question de savoir si l'AMA est une organisation de service ou un organisme sportif, il est certain qu'elle souhaite demeurer une organisation de service. Elle ne désire pas effectuer tout le travail antidopage, comme certains semblent le penser. A propos de la création de l'AMA, lorsque la Conférence contre le dopage dans le sport s'est réunie à Lausanne en 1999, il en est résulté l'immense nécessité d'une agence antidopage indépendante, qui a entraîné la création de l'AMA et bien entendu le rôle de chien de garde indépendant a été évoqué à sa création. Et pour répondre à la question, l'AMA est à la fois une organisation de service et un organisme sportif pour les questions de lutte contre le dopage.

En ce qui concerne les remarques de M. DeVillers plus tôt, l'AMA a beaucoup réfléchi à la manière de procéder et n'avait aucune intention de blesser quiconque. Toute crise présente un élément positif, offrant une possibilité de se réorganiser et de définir des priorités. Cette tâche a débuté immédiatement après la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague, avec entre autres l'examen des responsabilités du personnel et la description des fonctions, qu'il revient à M. Howman d'aborder.

M. HOWMAN estime que son rapport parle de lui-même (Annexe). Il veut encourager tous les membres du Comité exécutif à retourner chez eux avec la lettre (Annexe)

rédigée à l'intention de tous les partenaires en vue d'une recherche de matériel. Il est disposé à répondre aux questions que pourrait soulever ce rapport.

Il a déclaré qu'il rendrait compte oralement de certaines des affaires spéciales de conseil. L'enquête du CONI a été entreprise l'année précédente. De nouvelles informations ont été reçues, parmi lesquelles le dernier rapport intérimaire préparé par l'équipe de recherche, et il s'est adressé aux professeurs et médecins concernés. Le rapport ne peut avoir de conclusion puisqu'il n'a jamais été réalisé. Néanmoins, le matériel réuni est à la disposition de l'AMA et il a demandé à ceux qui s'en sont chargés la permission de l'envoyer au Comité Santé, Médecine et Recherche pour examen et utilisation, à toutes fins utiles. D'importantes poursuites et actions judiciaires restent en cours à ce propos mais aucune d'entre elles n'est en relation avec du dopage. Il s'agit avant tout de diffamation et de fuites du rapport.

En ce qui concerne l'affaire USOC/USATF, l'AMA a proposé d'aider le CIO si nécessaire.

On a constaté une vague d'infractions aux Jeux nationaux en Inde l'an dernier. Sur 480 contrôles de dopage, on a noté 24 mauvais résultats. L'AMA a écrit à l'Inde pour lui proposer son aide. Une mise au point lui a également été demandée, et l'AMA attend à présent la réponse de ce pays sur l'application aux athlètes concernés de la procédure de sanction et sur le nombre considérable d'autres mauvais résultats.

Le groupe de travail ad hoc sur les sanctions a invité les membres à faire partie du groupe de travail par la voie normale. Il a l'intention de réunir l'ensemble des informations sur toutes les décisions rendues depuis le 1^{er} janvier 2001 et pour lesquelles les tribunaux ont infligé des sanctions d'une durée plus ou moins élevée que la norme. Le groupe a également souhaité étudier les cas pour lesquels des décisions de périodes moins élevées que la norme ont été rendues, afin de les analyser pour voir si les raisons correspondent à des circonstances exceptionnelles dans le nouveau Code.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires et si M. Howman souhaite la prise de décisions particulières.

M. HOWMAN répond qu'il n'attend pas de décision pour le moment.

LE PRESIDENT signale que quelques questions ont été soulevées lors de la réunion de l'ASOIF à Madrid. Une ou deux FI ont déclaré que l'AMA devrait, en effet, se présenter comme une organisation de service. Pour sa part, l'AMA considère qu'elle fournit des services, mais elle est indépendante et elle a pour mandat d'assurer le suivi des questions de dopage d'une manière générale. C'est une fonction qu'elle se propose d'exercer dès qu'elle disposera des ressources nécessaires pour ce faire.

LE DR STRETTON soutient toutes les activités mentionnées dans le rapport de M. Howman. C'est le moment pour l'AMA de se pencher sur son rôle primordial. Elle doit donc réfléchir aux objectifs qu'elle se fixe pour les quatre ou cinq prochaines années. Il reconnaît entièrement que le premier rôle de l'AMA est celui d'un chien de garde, indépendant, pour ce qui est de la création du cadre de travail, de la mise en place de standards, etc., ainsi que du contrôle, de la vérification de l'application des standards, des comptes rendus, des sanctions recommandées, etc., ceci en collaboration avec d'autres. Il est très difficile pour l'AMA de s'investir dans ce rôle tout en tentant de rendre des services que d'autres pourraient fournir, au risque de provoquer un conflit d'intérêts évident. Il est important qu'elle s'en tienne à un objectif clair, sinon elle échouera à tout vouloir faire pour tout le monde.

LE DR SCHAMASCH approuve ce que vient de déclarer le Dr Stretton, sauf en ce qui concerne le mandat initial de l'AMA. L'agence a été créée pour harmoniser les contrôles en compétition et aider les partenaires qui le souhaitent dans les questions antidopage. Ayant fait partie du groupe de fondation et ayant assisté à la constitution de l'AMA, il souligne que la surveillance et l'action en tant que chien de garde n'ont jamais été mentionnées. Le rôle primordial de l'AMA est la recherche. Si la surveillance doit être incluse dans le mandat de l'AMA, c'est bien, mais cela n'a pas été mentionné en 1999.

LE PRESIDENT remercie chacun de ses commentaires et observations. Son souci provient du succès même de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et de l'adoption du Code. Nombre d'organisations, en effet, pourraient penser que le travail a été accompli et qu'il ne leur reste plus rien à faire. Il est très important de prendre le temps de réfléchir au rôle de l'AMA. A court terme, il devrait s'agir pour elle de continuer à s'assurer de l'adoption du Code (l'AMA a adopté le Code; peu de partenaires ont achevé le processus formel). Lorsque le CIO aura adopté le Code dans quelques semaines, ceci produira sans aucun doute un effet domino.

Il existe un élément de service dans l'action de l'AMA. L'harmonisation est l'une de ses premières responsabilités. La mise en place du Code est ce sur quoi l'AMA a concentré ses activités à court terme. Parmi ses autres responsabilités, l'AMA doit venir en aide à certaines FI, notamment celles qui ne disposent pas de programmes de contrôle complet. Pour elles, l'Agence doit élaborer les règles appropriées et procéder à certains contrôles, agir en tant qu'agence de gestion des résultats et effectuer de la recherche (l'AMA est l'une des rares organisations à consacrer des fonds à la recherche scientifique dans ce domaine). Mais l'AMA est une agence indépendante, ce qui l'oblige à se prononcer sur l'application des règles et des programmes antidopage, et ceci a été compris dès l'origine. Il ne tient pas à renoncer à ce rôle de l'AMA, sinon, lui semble-t-il, l'effet de dilution serait énorme. Les membres se sont assis autour d'une table de l'AMA et ont mis en place un plan stratégique de cinq ans qui a conduit à la création d'un budget nécessaire pour effectuer la tâche décidée. Toutes les activités évoquent une agence indépendante faisant des commentaires, exerçant la surveillance des organisations, les conseillant en cas de non-respect du Code. Cela dépasse donc bien le simple service, et il ne lui semble pas que l'AMA doive envisager de se retirer d'un domaine ou d'un autre dans lequel elle a été active jusqu'à présent. Mais, si le Comité exécutif souhaite revoir le mandat et les principes qui le sous-tendent, il se tient prêt à le faire.

LE DR STRETTON souligne que l'harmonisation ne lui pose pas de problème. Il estime qu'il a employé des mots différents pour exprimer la même chose que le Dr Schamasch.

DECISION

Les rapports du directeur général et du COO sont approuvés.

4. Finances

4.1 Comptes 2002 vérifiés

M. REEDIE indique que PricewaterHouse Coopers, à Lausanne, a procédé à la vérification formelle des comptes de 2002 (Annexe). Par la suite, le Comité des Finances a produit le détail de la comptabilité (Annexe) avec la mise à jour au cent près des recettes et dépenses. La troisième section indique également le budget 2002 révisé et le compare avec le résultat des comptes. En terme généraux, les comptes se présentent plutôt sans détour. Les recettes sont moindres qu'espérées, puisqu'au terme des douze mois de 2002, certains partenaires n'avaient toujours pas payé. Le Comité exécutif se souvient que le Conseil de fondation a approuvé une allocation supplémentaire de USD 1 million, ce dont il a été tenu compte. L'AMA étant une fondation suisse, la monnaie de référence est le franc suisse, bien qu'une grande partie de ses affaires s'effectue en dollars américains. Ceci explique qu'en fonction de la fluctuation du taux de change entre le franc suisse et le dollar américain, les comptes de l'AMA peuvent apparaître très bons mais aussi moins bons parfois, comme cette année. En fait, l'AMA ne convertit pas ses propres fonds ni ne spéculé avec.

M. NIGGLI répète que la monnaie de référence est le franc suisse. La perte mentionnée de USD 1,2 million, due au taux de change, ne provient pas d'une conversion dans une devise quelconque. L'AMA fonctionne dans diverses devises, mais pourrait probablement minimiser les pertes dues à la variation des taux de change en tenant tous

ses comptes en dollars US, puisque ses recettes sont, en majeure partie, établies dans cette devise. Il estime donc que l'AMA devrait présenter ses comptes en dollars US à partir de l'année prochaine.

M. REEDIE indique que c'est en effet le point de vue des membres du Mouvement olympique. Il serait certainement plus simple de présenter les comptes en dollars US. Toutefois, l'approbation des autorités suisses est obligatoire. Il profitera d'être à Lausanne à la fin du mois pour lancer les pourparlers à ce sujet.

En ce qui concerne les chiffres de 2002, le Conseil de fondation va devoir approuver formellement les comptes vérifiés en septembre. Il est prêt à répondre aux questions sur l'ensemble des détails présentés. Néanmoins, il souhaite insister sur les coûts de fonctionnement de l'AMA et sur le fait que la manière dont l'argent est dépensé est divulguée en toute transparence.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires au sujet de la vérification des bilans au 31 décembre 2002 et sur le fait que l'approbation du Conseil de fondation est exigée.

M. LARFAOUI aimerait savoir s'il y a des moyens de réduire les dépenses. Peut-être les membres pourraient-ils tenir leurs réunions par téléphone ou téléconférence, par exemple ?

Le budget provisoire initial est de USD 19 millions. Après révision, il a été réduit à USD 15,5 millions et, finalement, l'AMA a dépensé USD 19 millions. Il ne lui semble pas que l'AMA devrait dépenser davantage que ce qu'elle a reçu. La différence est significative.

LE PRESIDENT explique que les comptes vérifiés sont ce dont les vérificateurs ont rendu compte. C'est ce qui est arrivé en 2002. Ces comptes doivent être approuvés par le Conseil de fondation. Il demande s'il y a des commentaires et/ou des points d'inquiétude concernant la soumission de ces comptes vérifiés à l'approbation du Conseil de fondation.

LE DR STRETTON déclare que, selon ce qu'il comprend, lorsque les contributions de 2002 ont été reçues en 2003, elles sont comptabilisées dans les revenus de 2003 et non de 2002. Est-ce la manière correcte de procéder ?

M. NIGGLI lui répond que tout est comptabilisé en fonction de ce qui est encaissé. L'AMA ne peut imputer aucune recette antérieurement, hormis les bourses de recherche engagées de manière contractuelle.

LE PRESIDENT ne croit pas que l'AMA puisse passer à une comptabilité d'exercice tant qu'aucune obligation formelle ne s'applique aux engagements financiers.

DECISIONS

1. Les comptes 2002 vérifiés sont approuvés.
2. La proposition de présenter les comptes en dollars US à partir de 2004 est approuvée, sous réserve de l'approbation des autorités suisses.

4.2 Comptes trimestriels 2003

M. REEDIE déclare que les comptes trimestriels arrêtés au 31 mars 2003 paraissent sains dans l'ensemble, puisque des arriérés de contributions de 2002 ont été collectés en 2003. Le poste des dépenses semble à peu près respecter les lignes fixées pour le premier trimestre. Il ne tient donc pas à s'appesantir davantage. A la prochaine réunion du Comité exécutif, il disposera des chiffres de la mi-année, et les membres pourront se faire une meilleure idée de la manière dont les finances ont évolué au cours de l'année.

Il demande à M. Niggli de répondre à la précédente question de M. Larfaoui concernant le budget.

M. NIGGLI se réfère à la comparaison entre le budget révisé (qui était de USD 15,5 millions) et les dépenses, lesquelles figurent dans la pièce jointe 3 (Annexe). Les dépenses incluaient les pertes dues à la variation des taux de change, ce qui est un phénomène de comptabilité et ne signifie pas une perte réelle. Comme indiqué, 1 million de dollars supplémentaire a été dépensé pour la recherche. La différence entre ce qui a réellement été dépensé et le budget révisé porte donc sur ce million de dollars. Ainsi, en terme de budget initial, l'AMA a réduit ses activités, et la différence des dépenses totales présente un dépassement d'environ 5%, ce qui paraît raisonnable pour un budget de cet ordre.

LE PRESIDENT souligne que le budget n'a pas été modifié. Le budget de l'AMA prévoyait certaines activités. Il est devenu de plus en plus évident en fin d'année que les partenaires n'allaient pas effectuer les versements anticipés. L'AMA a donc décidé de ne pas dépenser certains montants. Dire qu'il s'agit d'un budget révisé ne reflète peut-être pas la réalité. On devrait plutôt parler d'une gestion prudente de la trésorerie disponible.

DECISION

Les comptes trimestriels arrêtés au 31 mars
2003 sont approuvés.

4.3 Paiements des gouvernements

– 4.3.1 Approbation du budget et échéances

M. REEDIE indique que l'utilité d'un système de versement plus simple, permettant aux partenaires d'effectuer leurs paiements dans les délais, apparaît clairement.

M. NIGGLI souligne que certains pays ont invoqué le besoin d'un délai supplémentaire pour pouvoir présenter le budget à leur gouvernement. Le Comité des finances a donc proposé qu'à partir de 2004 le budget soit prêt et approuvé en juin. Ainsi, tout le monde disposera des chiffres six mois à l'avance et pourra agir dans cette perspective. Pour 2003, la date de la prochaine réunion du Conseil de fondation est déjà fixée et ne peut être modifiée. Toutefois, si le Comité exécutif approuve la proposition, le comité la conseillera sur la base du budget qui sera soumis en septembre 2003 au Comité exécutif. Mais si, entre-temps, il y a des demandes pour les chiffres à venir, le comité y répondra en fonction du plafond approuvé par le Conseil de fondation en 2001.

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il serait pratique de tenter d'avancer la date à juin, ce serait certainement un avantage et il y aurait une période intérimaire pour le budget 2004.

LE DR BARTHWELL déclare que les Etats-Unis apprécieraient d'être mis au courant plus tôt pour leur propre cycle budgétaire. Ceci résoudrait la question de la planification de l'augmentation d'un crédit budgétaire accordé de manière prévisionnelle. Cela n'élimine pas complètement le problème que pose le fait que les gouvernements fonctionnent sur des cycles autres que le 31 décembre. Donc, même si la demande est faite, les fonds n'arriveront pas avant la fin octobre. Il est donc nécessaire de proposer un système permettant au gouvernement disposant de l'argent approprié d'avoir le temps de respecter sa note d'engagement, ce qui peut mener à l'année suivante, jusqu'à décembre de l'année suivante puisque les gouvernements suivent des cycles différents de l'AMA. Cette proposition apporte une aide, dans la mesure où elle implique que les augmentations respectent les délais, mais elle ne résout pas la question du cycle des versements.

M. RIISKJAER soutient fermement la proposition. Il estime que cela devrait résoudre les problèmes rencontrés par les gouvernements européens. Il lui faut néanmoins

rappeler qu'au moins un gouvernement n'a pu garantir sa contribution à l'AMA avant d'avoir vu les comptes des années antérieures. Il ignore si ce problème pourra être réglé.

LE PRESIDENT déclare que le problème résulte du fait qu'on ne peut obtenir les comptes que bien après l'année pour laquelle les contributions sont dues.

M. TOKAI signale que le cycle budgétaire a également posé des difficultés au Japon du fait que l'année fiscale japonaise s'étend de mars à avril. Le gouvernement japonais est dans l'impossibilité d'effectuer son versement avant le 31 décembre, c'est pourquoi il demande si un nouveau système ne pourrait être étudié qui tiendrait compte des difficultés posées par les différents cycles budgétaires et années fiscales.

LE PRESIDENT indique que les versements intervenant à divers moments de l'année ne lui posent pas de problème, pour autant qu'il sache pouvoir compter dessus et qu'il a l'assurance qu'ils auront bien lieu. A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir une approche coordonnée susceptible de satisfaire tout le monde. Si les gouvernements faisaient une proposition permettant des versements réguliers tout au long de l'année, ce serait parfait. Le problème ne concerne pas seulement les paiements des gouvernements. Il a également eu des entretiens approfondis avec le président du CIO, lequel lui a déclaré qu'il ne paierait pas tant que les gouvernements n'auraient pas payé. Le président du CIO a hérité de l'approche de son prédécesseur qui n'a jamais cru que les gouvernements paieraient. Dès lors, c'est un double coup dur : chaque dollar non versé signifie deux dollars pour l'AMA. Le CIO a constamment versé son dû dans les premiers mois de l'année 2003, de même qu'en 2002. Une fois le mécanisme en place, tout se transformera en obligation, et il sera alors plus facile de s'adresser au Mouvement olympique et de lui demander de respecter les statuts. Personne n'a jamais dit que les dispositions des statuts de l'AMA étaient inconsidérées. Dès lors, il considère, peut-être naïvement, que, puisque chacun peut lire et comprendre les statuts de l'organisation dont il fait partie, chacun trouvera un moyen ou un autre de les respecter. Malheureusement, cela ne semble pas avoir été le cas.

M. RIISKJAER souligne que les gouvernements payent, bien que certains aient des problèmes. On devrait donc s'occuper de ces gouvernements là en particulier.

LE PRESIDENT répond que l'AMA se concentre tout particulièrement avec beaucoup de satisfaction et d'affection sur ceux qui ont payé.

M. DEVILLERS déclare que les gouvernements doivent se réunir pour étudier la question et tenter de constituer un comité qui fera rapport à la réunion de septembre sur la manière de modifier le système pour permettre à l'AMA de faire des prévisions budgétaires et proposer une solution à cette fâcheuse situation. Il est nécessaire d'entendre le point de vue gouvernemental et d'en faire part au Comité exécutif en septembre 2003.

LE PRESIDENT estime, en effet, que ce serait nécessaire.

LE DR BARTHWELL remarque que si les gouvernements obtempèrent, il leur faudrait également se souvenir d'où ils viennent historiquement et se faire une idée réaliste de ce qui serait la meilleure solution, étant donné l'état de certains gouvernements. Ils ont élaboré un plan et se sont mis d'accord sur une hausse du budget de l'AMA pour lancer de nouveaux objectifs ajoutés tous les ans. Il serait peut-être nécessaire de réétudier la question et de comprendre les capacités, souhaits et autres attentes, et de réduire l'échelle de certains désirs afin de les ramener à celle de l'expérience acquise. C'est le bon moment, dans la mesure où le comité du Plan stratégique a prévu de se réunir pour délimiter ces éléments très importants pour l'AMA. Il est nécessaire d'être responsable sur le plan fiscal et de voir si, tant qu'un autre système de collecte n'est pas en place pour certains gouvernements, un autre système de production du budget pourrait être mis au point. Elle suggère qu'ils s'en tiennent à cela et qu'ils étudient ce que les 88% du budget anticipé permettront de réaliser au cours des prochains cycles, tant qu'on n'est pas parvenu à plus de régularité dans les paiements des gouvernements ou à des attentes réalistes de la part de certains gouvernements.

LE PRESIDENT indique que ce serait opérer un mouvement régressif si la planification devait se fonder sur le fait qu'un dollar gouvernemental sur huit et donc un dollar du mouvement olympique sur huit n'allaient pas être perçus. Il préfère continuer de penser que tout le monde a promis de payer et que tout le monde doit payer. Il a entamé des pourparlers avec le président du CIO sur la manière dont le Mouvement olympique pourrait influencer les partenaires n'ayant pas payé. Il n'est pas nécessaire de disposer de cette trésorerie au 31 décembre, mais il est indispensable de savoir que l'argent rentrera. Il est très réticent à donner le feu vert au personnel pour la planification du Centre d'information, puisque l'AMA n'en a pas les moyens. Il n'en demeure pas moins que tout ce que l'AMA ne fait pas est une occasion manquée dans la poursuite de la lutte contre le dopage et c'est là, à son avis, la vraie tragédie. L'AMA ne va même pas pouvoir réaliser le minimum de ce qu'elle avait prévu.

LE DR STRETTON constate que M. DeVillers a déclaré que c'était un point à discuter. Tout le monde sait qu'aucun gouvernement ne se soumet aux injonctions de ses pairs. L'Australie, par exemple, serait plus à même de payer si le CNO australien ou les principaux athlètes prenaient la presse à témoin, que si le Canada le lui demandait. Les gouvernements pourraient aider l'AMA à les soutenir, s'ils étudiaient ces questions de manière un peu plus approfondie. Ceci n'est pas un problème de gouvernement, c'est le problème de certains gouvernements

M. DEVILLERS précise qu'il parlait de modifications structurelles du système de paiement pour faciliter la mécanique gouvernementale de versement sur une base régulière et prévisible.

LE PRESIDENT souligne qu'il tente de gérer une organisation qui ignore si, comment et quand l'argent approuvé sera versé. L'AMA ne peut rien planifier parce que les parties qui la composent ne respectent pas leurs engagements. Il serait positif que l'AMA puisse aider les gouvernements, parce que tout dollar versé par les gouvernements signifie deux dollars pour l'AMA. Le problème doit être résolu collectivement. Certes, s'il y avait des injonctions de payer, la question serait différente, mais pour l'instant il est impossible de faire fonctionner l'AMA sans être certain que l'argent est à la banque. Chaque jour, quand aucun élément du Plan stratégique approuvé n'est exécuté, l'AMA perd du terrain dans la lutte contre le dopage. Et si, pour ce faire, l'AMA doit mobiliser athlètes et opinion publique, elle le fera.

LE DR SCHAMASCH estime que le Président a fait un dessin très réaliste quoiqu'un peu sombre de la situation. Tout le monde est au courant du problème. Il considère que les membres devraient prendre le temps d'étudier la question, à savoir s'il s'agit d'une question des gouvernements ou non. On s'est mis d'accord pour que le budget 2005 soit soumis en juin 2004. On doit s'en tenir au scénario du pire pour le moment, et l'AMA doit tâcher de voir ce qui peut être réalisé avec un budget catastrophe sur deux ou trois ans. Il n'en reste pas moins que l'AMA devrait également envisager une solution susceptible d'aider les partenaires à remplir leurs engagements. En dépit du pessimisme, l'AMA dispose d'un Code, d'un système d'accréditation des laboratoires et d'une liste des substances et de méthodes interdites : ce sont les très nombreux aspects positifs. Il demande que le Plan stratégique soit révisé et que le Comité exécutif examine l'augmentation linéaire des budgets 2004, 2005 et 2006 et s'en tienne à un plafond à 88% des recettes jusqu'à nouvel ordre, pour voir ce que l'on pourrait réaliser dans le cadre de ce montant. Les activités peuvent être poursuivies avec un budget réduit, mais le Plan stratégique doit être revu. Si la situation s'améliorait, on pourrait alors revenir au plan original.

LE PRESIDENT avertit que le budget ne doit pas être confondu avec ce que l'AMA dépense effectivement. Si le budget devait être plafonné à 88% de ce qui a été approuvé, l'AMA ne collecterait plus alors que 88% de 88%. Il est nécessaire de maintenir la pression pour obtenir les 100%. Si les 100% ne sont pas collectés, la question se posera différemment. L'AMA devra ajuster le tir pour qu'il corresponde aux recettes, mais abandonner la ligne supérieure, c'est le désastre annoncé

MME ELWANI déclare que les athlètes considèrent que si un gouvernement ne souhaite pas honorer sa contribution, la présence des athlètes de ce gouvernement ne sera pas vraiment appréciée aux Jeux Olympiques. Il est donc possible d'envisager certaines conséquences. Les critères de participation des athlètes aux Jeux Olympiques devraient inclure le paiement des cotisations à l'AMA dues pour les deux ans précédant les Jeux.

LE PRESIDENT répond qu'il reprend l'idée. Il en a discuté avec le président du CIO qui veut se garder d'aller trop loin. Selon le président du CIO, il n'est pas juste de tenir les athlètes en otage pour les manquements de leurs gouvernements. Néanmoins, il s'est dit prêt à étudier certaines mesures à prendre et une liste d'actions possibles a été évoquée, comme le refus d'accréditer aux Jeux les officiels des gouvernements non payeurs, l'absence du drapeau du pays sur le site des Jeux, l'absence de son hymne national en cas de médaille d'or, et aucun fonds provenant de la Solidarité olympique. Beaucoup peut être fait sans toucher aux athlètes.

M. DEVILLERS indique que ce n'est pas nécessairement que certains gouvernements refusent de payer. Il se pourrait bien, semble-t-il, qu'il en soit qui considèrent qu'un pays plus riche sur leur continent pourrait se charger de la question. Il admet qu'il serait très efficace d'empêcher les athlètes de participer dans le cas où leur pays n'aurait pas payé, mais ce serait injuste à l'égard des athlètes. Selon lui, le CIO devrait néanmoins être encouragé à rechercher des mesures intermédiaires.

Examinant les paiements perçus depuis l'origine de l'AMA, LE PRESIDENT signale que des petits pays comme la Slovaquie, la Biélorussie, l'Ile Maurice et la Serbie ont effectué leurs versements. Ce sont certains pays du G8 qui n'ont pas payé.

M. DEVILLERS ajoute que le paiement que le Canada cherchait à effectuer depuis la fin mars a également été finalisé.

M. REEDIE déclare aux membres qu'ils ne devraient pas penser que pratiquement tout ce qui a été mentionné autour de la table n'a pas été tenté. C'est la raison pour laquelle le Comité des Finances n'a pas réduit, sur la base du budget, le montant demandé aux partenaires.

Il lui semble bien que la seule façon d'aller de l'avant est de s'asseoir avec les gouvernements et d'étudier un échéancier pour les paiements qui permettrait à l'AMA de recevoir des contributions régulières. Il y aura une période aléatoire tant qu'on ne sera pas parvenu à cette étape, mais des contributions régulières sont essentielles. En fait, les statuts devront probablement être révisés pour en tenir compte. S'il est impossible à un membre de payer avant le 31 décembre, et qu'il devient évident que les gouvernements ne sont pas prêts à modifier leurs dispositions budgétaires pour satisfaire l'AMA, il craint alors que celle-ci doive s'adapter pour tenter de les arranger et obtenir tous les fonds. Ensuite l'argent est dépensé de nombreuses façons, il est dépensé de manière routinière. Le plan stratégique comprend une politique de recrutement qui a amené l'AMA à rassembler une équipe d'environ 35 personnes dans les nouveaux bureaux de Montréal. C'est ce qui a été accompli, mais le personnel doit être payé régulièrement. Il lui semble que l'AMA devrait faire partie du groupe de travail des gouvernements afin de tenter ensemble de résoudre le problème et de parvenir à un flux monétaire régulier. Le coût total de l'exercice est tel pour l'instant que, si l'AMA n'est pas plus prudente, elle se retrouvera sans argent et ne pourra plus travailler. L'AMA est une fondation suisse et elle doit maîtriser un certain capital. Tout cela a des implications. Il considère que la prochaine étape est de voir comment l'AMA pourrait recevoir un flux régulier d'argent.

DECISIONS

1. La proposition de présenter l'année budgétaire à venir en juin à partir de 2004 est approuvée.
2. Un comité de travail des gouvernements sera constitué pour étudier la possible restructuration du système de paiement et rendra un rapport à la réunion du Comité exécutif en septembre.
3. Le budget et l'échéancier sont approuvés.

– 4.3.2 Etats des paiements effectués par les gouvernements 2002 / 2003 / 2004

LE DIRECTEUR GENERAL informe les membres que, pour 2002, lorsque l'Italie aura versé sa contribution, 88% auront été perçus. Pour 2002, USD 2,7 millions ont été perçus des gouvernements. Le 16 juin, le Japon a informé l'AMA que USD 1,5 million allait lui être versé. A la mi-juillet, on devrait donc disposer de USD 7 millions provenant des gouvernements, ce qui signifie que le CIO devrait à son tour s'acquitter de USD 3,3 millions. Il lui semble que l'AMA devrait demander au Mouvement olympique de faire acte de bonne volonté et d'effectuer le deuxième versement immédiatement, sachant que l'argent des gouvernements est attendu pour le courant de l'année.

Pour 2004, concernant la préparation de la formule budgétaire, l'AMA fera son possible pour tenir prêt l'échéancier du paiement des gouvernements. Des efforts seront nécessaires de la part des gouvernements et du Mouvement olympique.

LE DR BARTHWELL fait observer que le terme d'« acte de bonne volonté » a été utilisé fréquemment. Il est nécessaire de souligner qu'on attend d'un tel acte qu'il soit mutuel, et que les expressions telles que « mur de la honte » et les conférences de presse utilisées pour jeter le discrédit devraient être bannies de la relation, car ce ne sont pas des pratiques susceptibles de créer un climat permettant aux gouvernements de gagner efficacement le soutien de l'AMA. Les gouvernements ont besoin que l'AMA s'engage à ne pas traiter publiquement ces questions internes. Est-ce possible ?

LE PRESIDENT indique que cela serait possible s'il existait un engagement commun sur lequel on puisse se fonder, mais ce n'est pas le cas actuellement, puisqu'il ignore si et quand les gouvernements paieront. Il n'y a pas d'obligation, et l'AMA ne sait pas quand elle touchera l'argent sans lequel elle ne peut fonctionner. Si l'AMA peut aider les gouvernements à la soutenir, il en serait ravi, mais, jusqu'à présent, l'AMA n'a obtenu qu'un mur de silence.

LE DR BARTHWELL veut s'assurer qu'elle a bien compris ce que vient de dire le Président. En tant que Chef exécutif de l'AMA, le Président est-il exempt de la gouvernance et des conseils du Comité exécutif sur la manière dont l'AMA devrait régler cette question?

LE PRESIDENT répond que, jusqu'à présent, l'administration de l'AMA a fait tout son possible pour obtenir des gouvernements et de tous les partenaires qu'ils respectent les statuts de l'organisation. Non seulement ceux-ci ne l'ont pas fait, mais ils les ont rigoureusement ignorés. Il serait irresponsable de sa part de ne pas attirer l'attention du public. En outre, l'AMA ne peut réaliser ce qu'elle était censée faire, cela parce que ses partenaires n'honorent pas les statuts. On ne constate aucun engagement. Certains continents n'ont pas même réglé la question de la répartition de leurs contributions. Il lui revient de faire tout le nécessaire pour rendre le fonctionnement possible, et, s'il existe un moyen de régler la question, il serait ravi de le connaître.

M. DEVILLERS estime qu'une collaboration est indispensable si on veut parvenir ensemble à l'objectif fixé. Il ne lui paraît pas que les conférences de presse soient la meilleure façon d'y parvenir. Peut-être une autre méthode pourrait-elle être trouvée. La tâche du groupe de travail des gouvernements n'est pas aisée lorsque tout le monde est contrarié.

LE PRESIDENT fait remarquer qu'à présent, tout le monde fait attention.

LE DIRECTEUR GENERAL informe les membres que la France effectuera son versement en juillet 2003; la contribution de l'Allemagne est au Conseil de l'Europe; l'Italie a envoyé une copie de la loi (USD 1,1 million) qui doit maintenant être soumise à l'approbation du parlement. Elle devrait procéder à son versement pour 2003 et 2004 en juin ou juillet. La contribution irlandaise d'environ USD 50 000 est également au Conseil de l'Europe et elle devrait parvenir à l'AMA sans délai, de même que le paiement du Luxembourg et de la Slovaquie. La Turquie acquittera ses USD 145 000 en juin ou juillet; et la veille, le Royaume-Uni a versé USD 600 000. Le paiement japonais de USD 1,5 million parviendra sur le compte de l'AMA le 16 juin. La Corée, Singapour, l'Iran et le reste des pays asiatiques doivent encore procéder à la répartition des parts au sein de l'Asie. L'année dernière, sept pays d'Asie seulement ont contribué au budget. Le but est désormais d'obtenir la participation d'au moins 27 de ces pays. Le Canada a payé USD 387 000. Tout cela devrait constituer environ USD 7 millions à la mi-juillet de la part des gouvernements. Des représentants de la Maison-Blanche l'ont informé que l'AMA pouvait s'attendre à recevoir le paiement des Etats-Unis en octobre de cette année. Naturellement, les paiements provenant des pays plus petits sont en cours. En Afrique, une tentative a été faite pour obtenir la participation d'un plus grand nombre d'Etats et garantir l'engagement de ces pays. Les Amériques étudieront la répartition des parts en juillet à Saint-Domingue, avant les Jeux Panaméricains.

M. REEDIE considère tout cela comme très encourageant, mais le fait que le gouvernement italien a légiféré ne signifie pas pour autant que l'AMA pourra verser les salaires en juillet. Les promesses de payer plus tard n'impliquent pas une gestion plus facile de l'AMA, et il n'en reste pas moins d'importants problèmes à régler, notamment en ce qui concerne les projets que l'AMA souhaite mettre en place et pour lesquels elle doit se montrer financièrement responsable.

DECISION

Il est pris acte du rapport sur l'état des paiements des gouvernements.

4.4 Situation financière actuelle

M. NIGGLI signale que le document (Annexe) a été préparé le 12 mai et que quelques changements dans les chiffres sont à noter. Il va fournir une mise à jour à ce propos. La part du CIO n'a pas changé. Il s'agit toujours de 37% du budget approuvé. Pour ce qui provient des gouvernements, la part est passée de 16% à 27%, ce qui marque quelques progrès, mais, dans l'ensemble, l'AMA n'a jusqu'à présent collecté que 32% de ce qu'elle espérait réunir. Elle dispose d'un peu plus de liquidités en banque, puisqu'elle a reçu quelques paiements supplémentaires et que les dépenses courantes n'ont pas changé. En ce qui concerne la réalisation du minimum de projets à réaliser, une liste d'activités a été élaborée. C'est une liste déjà très réduite par rapport à ce qui avait été initialement projeté. Mais il s'agit de choses qui doivent nécessairement être réalisées si l'AMA souhaite faire ce pour quoi elle a été créée. C'est la raison pour laquelle les membres constateront que les dépenses incompressibles devant être acquittées s'élèvent à environ USD 1,3 million par mois. En l'état actuel, l'AMA dispose de fonds suffisants pour quatre mois de fonctionnement, jusqu'à la fin septembre. Le document comprend la proposition de reporter ou de geler les activités de l'AMA jusqu'à ce que celle-ci obtienne de nouveau USD 7 millions, ce qui rendra possible de réaliser le minimum, au moins

jusqu'à la fin de l'année. En attendant, on tentera autant que possible de limiter les coûts.

Le Comité exécutif doit, par ailleurs, prendre une autre décision. La perte de revenu de l'an dernier, du fait de l'absence de recettes, a entraîné une réduction de son capital initial. En tant que fondation suisse, l'AMA n'est pas censée faire de dettes, et disposer d'un capital est la seule manière efficace de pouvoir compter sur une petite réserve au cas où un versement n'interviendrait pas dans les délais convenus. Le Comité des Finances recommande donc que le capital initial soit reconstitué dès que possible.

Du point de vue financier, il semble que le projet du Centre d'information approchera davantage des USD 3 millions que des USD 4 millions prévus dans les documents, toutefois, il s'agit d'un projet sur cinq ans qui comprend des contingences. S'il devait être poursuivi, cela entraînerait d'énormes conséquences pour d'autres projets, à moins d'une augmentation du budget.

Le Comité exécutif approuve-t-il les diverses décisions soumises?

M. REEDIE soutient la proposition. Deux problèmes demeurent néanmoins selon lui, tant que l'AMA ne sera pas parvenue à USD 7 millions de contributions. Il demeure nécessaire de surveiller très étroitement les projets dont la liste figure dans les dossiers (il sera possible de réduire le budget pour le Programme de sensibilisation de l'AMA et celui des Observateurs indépendants, ainsi que pour certains financements de l'EAI). En interne, il souhaiterait que l'AMA se montre beaucoup plus rigoureuse dans ses dépenses et il a demandé à M. Howman et au directeur général de mettre en place un système adéquat portant sur les achats indispensables, les dépenses et avant tout sur la planification du remboursement des déplacements. Tout cela devrait être soumis à une approbation préalable, plutôt que, comme au bon vieux temps, à une approbation a posteriori. Il craint qu'il s'agisse là du tableau de la réalité. L'AMA doit simplement veiller à ses affaires internes et les gérer de manière responsable s'il lui faut réduire la voilure et admettre qu'elle manque temporairement des moyens pour réaliser à l'extérieur tout ce qu'elle envisageait. Il s'agit là, à son avis, de planification financière sérieuse dont M. Howman, en tant que COO, doit tenir compte.

M. TOKAI indique que le Japon soutient la proposition de prioritarisation concernant la réduction des projets. En tout état de cause, celui de création du Centre d'information devrait rester prioritaire, de même que l'ouverture de bureaux régionaux, essentiels à la poursuite des objectifs de l'AMA. A ce propos, l'Agence devrait rechercher des financements à l'extérieur dans le secteur privé.

M. RIISKJAER est entièrement d'accord pour reconnaître que l'AMA ne devrait pas lancer de nouveaux projets tant qu'elle n'a pas l'argent à la banque.

M. SWIGELAAR est d'accord avec le point de vue japonais. Il est nécessaire de comprendre que grâce à d'autres programmes, tels que celui des bureaux régionaux, l'AMA sera mieux connue dans les pays concernés. La seule manière de faire payer les pays est de les informer de ce pourquoi ils paient. C'est la raison pour laquelle il approuve avec fermeté le Japon qui déclare que la présence de l'AMA devrait être garantie, et ce pour être sûr que chacun sache les buts qu'elle poursuit et, plus important encore, que les athlètes soient informés que leur gouvernement soutient l'AMA pour protéger leurs droits et leurs intérêts.

LE PRESIDENT n'a pas l'impression que quiconque souhaite retirer son soutien à la création de bureaux régionaux. Il s'agit d'un élément important du plan stratégique, mais les personnes chargées des finances de l'AMA indiquent que cette dernière n'en a pas les moyens. Par ailleurs, l'AMA ne peut ni faire de dettes, ni spéculer. Les bureaux régionaux sont très importants, d'autant que, comme M. Coderre avait coutume de dire, il est avant tout question de conserver le M dans « AMA », mais cela ne peut se faire sans moyens.

M. DEVILLERS indique que l'AMA pourrait compter sur un plus grand nombre de pays prêts à payer si elle faisait état d'une gestion financière saine et diffusait de sérieuses preuves de responsabilité financière. Il s'agit d'une lame à double tranchant.

LE DR SCHAMASCH souligne que le Président a déjà déclaré qu'avant d'avoir recours aux organismes privés pour son financement, l'AMA devait obtenir de ses partenaires qu'ils paient ce qu'ils doivent. Le problème doit donc être réglé.

M. LARFAOUI estime qu'il serait réaliste que l'AMA envisage une politique d'austérité, et il soutient la proposition avancée.

LE DR STRETTON est d'accord avec tout ce qui vient d'être dit et demande ce que signifie « aussi vite que possible » en ce qui concerne le reconstitution du capital, expression qu'elle estime quelque peu vague.

M. NIGGLI répond que demain serait l'idéal, mais que c'est impossible dans l'état actuel des choses. C'est pourquoi, dès que des contributions auront été perçues en 2003, ce qui a été reçu au titre de 2002 devra être utilisé pour reconstituer le capital. L'objectif est de s'efforcer de parvenir à économiser quotidiennement. L'AMA s'adressera bientôt aux autorités suisses à ce sujet.

M. RIISKJAER demande si les bureaux régionaux sont remis en question. Pour autant qu'il le sache, ils ne figuraient pas sur la liste des projets à reporter selon la proposition soumise à décision.

LE PRESIDENT répond que les bureaux régionaux ne sont pas compris dans les dépenses que l'AMA va lancer, sans pour autant être exclus, puisqu'ils font toujours partie du budget.

Quant à la participation du secteur privé pour la levée de fonds, si l'AMA rencontrait le secteur privé avec ses états financiers, les organismes privés commenceraient par demander pourquoi l'AMA existe si ses partenaires ne paient pas ce qu'ils lui doivent. Moins les partenaires s'engageront, plus la tâche sera difficile pour l'AMA dans le secteur privé.

Le capital a été englouti en 2002. L'AMA doit donc décider que toute contribution pour 2002 sera réservée à la reconstitution du capital initial. L'AMA ne souhaite pas perdre son statut d'organisation parce qu'elle s'est conduite de manière financièrement irresponsable.

DECISIONS

1. L'AMA ne prendra aucun engagement supplémentaire après le 12 mai 2003 tant que USD 7 millions, au moins, n'auront pas été touchés.
2. L'AMA reconstituera son capital dès que possible. Toutes les contributions perçues pour 2002 seront réservées en premier lieu à la reconstitution de son capital.
3. Le Comité exécutif recommandera que le Conseil de fondation accepte une augmentation du budget de l'AMA de USD 3 à 4 millions de dollars pour 2004, 2005 et 2006 afin de permettre le financement du Centre d'information, ou recommandera une réduction de ses activités déjà décidées pour rendre disponible le financement susceptible de faire avancer le projet de Centre d'information.
4. La proposition de recommander la recherche de financement supplémentaire pour l'AMA auprès du secteur privé est repoussée.

4.5 Contributions des gouvernements

M. NIGGLI suggère que l'AMA étudie la modification de ses statuts. Il estime que les membres devraient envisager de changer les statuts de sorte que les pays puissent être sanctionnés par l'AMA s'ils n'effectuent pas les paiements dus.

M. RIISKJAER déclare qu'à leur réunion à Varsovie en septembre 2002, les ministres des Sports sont convenus qu'aucun pays européen ne pourra être représenté au Conseil de fondation et au Comité exécutif de l'AMA s'il n'a pas payé ses cotisations.

M. DEVILLERS suggère de rendre ce règlement applicable à toutes les régions.

LE DR SCHAMASCH demande si cette politique s'applique à tous les comités et sous-comités.

LE PRESIDENT estime que ce serait une bonne idée. C'est effectivement ce que les pays européens ont fait et ce que M. DeVillers a recommandé.

M. SWIGELAAR soutient la proposition canadienne.

LE PRESIDENT indique que cela peut probablement intervenir immédiatement. Les statuts devront être modifiés, mais il devrait être possible de disposer d'une politique applicable aux comités avec effet immédiat.

M. DEVILLERS se réfère à l'application de cette politique. A quel moment un pays peut-il être considéré en infraction quand la formule de répartition n'est pas encore en vigueur ? Il est nécessaire de rester prudent dans l'application.

LE PRESIDENT répond qu'il est correct de considérer qu'un pays qui n'a rien payé ne respecte pas ses engagements.

M. DEVILLERS fait remarquer que la difficulté résulte du fait que les Amériques sont collectivement responsables à hauteur de 29%, mais les pays n'ont individuellement aucune obligation tant que la formule de répartition n'a pas été acceptée ou que rien n'a été décidé. L'application de cette politique pourrait-elle être repoussée jusqu'à l'obtention de la formule de répartition entre les pays ?

M. LARFAOUI demande quel sera l'impact d'une telle mesure si le pays n'est membre ni du Comité exécutif ni du Conseil de fondation.

M. DEVILLERS est d'accord; certains pays ne se sentiront absolument pas concernés.

LE PRESIDENT répond que les mesures ont été discutées en relation avec les Jeux Olympiques : un pays pourra être privé de son drapeau, de son hymne national, etc., aux Jeux Olympiques. Il est vrai que l'AMA n'a qu'un nombre limité de sièges à proposer.

M. TOKAI informe le Comité exécutif qu'en Asie, seuls sept pays ont partagé la contribution. On s'efforce à l'heure actuelle de faire passer ce nombre à 27 pays, afin d'augmenter le degré d'engagement. Cette question n'a pas encore trouvé de réponse. Il serait donc nécessaire d'attendre que la nouvelle formule soit acceptée par tous.

LE DR BARTHWELL demande si le Comité exécutif est en train d'adopter une politique à effet immédiat avant même d'avoir modifié ses textes d'application.

LE PRESIDENT répond qu'il devrait être possible de déclarer sans attendre que l'Italie, par exemple, ne pourra prendre son siège qu'une fois qu'elle aura payé sa contribution.

LE DR BARTHWELL demande si cela s'applique aux pays individuellement ou au continent.

LE PRESIDENT répond que cela s'applique aux pays.

LE DR BARTHWELL indique que les Amériques vont proposer une formule. Il est nécessaire d'avoir du temps pour parvenir à intéresser tous les pays.

M. DEVILLERS ajoute que cela concernera le paiement ou l'engagement. Ainsi, la politique ne devrait pas empêcher qu'on soit représenté si l'engagement est pris.

LE PRESIDENT demande si tout le monde est d'accord avec la proposition.

DECISION

La proposition portant sur l'impossibilité d'être représenté à l'AMA en cas de non paiement ou de non engagement à payer les fonds décidés est approuvée. Le Comité exécutif soumettra les propositions à la discussion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif en septembre.

4.6 Modification des politiques financières

M. REEDIE signale que ce point a été ajouté uniquement pour des raisons de comptabilité interne. L'AMA dispose désormais d'un contrôleur financier, et le Comité des Finances demande que le Comité exécutif approuve les modifications de la politique financière proposée. (Annexe).

DECISION

Les modifications portant sur la politique financière et celles concernant les signatures sont approuvées.

4.7 Assurance pour les contrôles hors compétition

M. REEDIE informe le Comité exécutif qu'un problème important est apparu, notamment avec le membre norvégien du consortium, lequel n'a tout simplement pas pu obtenir de couverture sur le marché. L'AMA est parvenue à se procurer cette couverture pour le membre norvégien et, à son avis, si cela devait de nouveau se produire, on peut prévoir une petite hausse de la prime l'année prochaine. Il estime qu'il est concevable de s'en tirer avec environ 15%, ce qui à l'heure actuelle est extrêmement intéressant.

DECISION

Le rapport sur l'assurance des contrôles hors compétition est approuvé.

LE DR SCHAMASCH note qu'en tenant compte de la situation financière, il semble que l'une des recommandations devrait être de plafonner le budget jusqu'à 2006, sur la base du budget 2003, sans aucune des augmentations prévues il y a deux ans. C'est une proposition qu'on lui a demandé de soumettre.

LE PRESIDENT déclare qu'il n'est pas certain d'avoir compris ce qu'il vient d'entendre.

LE DR SCHAMASCH se réfère au problème des finances. Le CIO estime que l'AMA devrait revoir les calculs 2001-2006 et plafonner l'augmentation, en prenant le budget de 2003 comme référence et en renonçant à l'augmentation linéaire acceptée jusque là.

LE PRESIDENT note que le Conseil de fondation a approuvé les niveaux maximum du budget des dépenses jusqu'en 2006.

A présent que le Code est en vigueur, l'AMA a davantage d'obligations et tout ce qui concerne le Centre d'information et autres activités qui s'y rapportent coûtera une certaine somme d'argent. Ce qu'il comprend, c'est que l'AMA doit accomplir cela dans le cadre du maximum approuvé pour les budgets, ce qui exigera sans doute certaines réaffectations des ressources. Bien entendu, si l'AMA pouvait s'adresser au secteur privé et obtenir des fonds supplémentaires, le Conseil de fondation pourrait envisager d'augmenter le budget, en tenant compte des fonds supplémentaires disponibles, sans pour autant augmenter la partie essentielle du budget que les partenaires de l'AMA doivent acquitter. Si la situation actuelle devait changer, il serait nécessaire de présenter

une recommandation au Conseil de fondation. Ceci pourrait probablement être fait avec un peu plus de certitude quand on arrivera en septembre.

LE DR SCHAMASCH demande que la question soit abordée à la réunion du Conseil de fondation.

M. LARFAOUI soutient la proposition du Dr Schamasch, puisque l'AMA ne devrait pas dépenser plus qu'elle ne reçoit.

LE PRESIDENT précise que l'AMA ne dépensera certainement pas plus qu'elle ne reçoit.

DECISION

La proposition du CIO de plafonner le budget au niveau des chiffres du budget 2003 sera discutée à la réunion du Conseil de fondation.

5. Administration

5.1 Comités de travail

LE DIRECTEUR GENERAL déclare qu'en novembre 2001, le Conseil de fondation a décidé de la nomination des membres dans les comités et, après la Conférence mondiale de Copenhague sur le dopage dans le sport, les demandes relatives à la composition des comités pour 2003 (Annexe) ont été envoyées. On a tenté de réunir trois comités pour assurer que le M de l'AMA demeure. En ce qui concerne le Comité Ethique et Education du Dr Barthwell (pièce jointe 1), il rappelle la proposition d'inclure un représentant de l'ATHOC qui sera membre du Comité ou membre de liaison jusqu'à l'issue des Jeux olympiques d'Athènes. Pour le Comité des Finances, il signale que M. Reddie représente le secteur sportif par opposition au côté gouvernemental. Malheureusement, le professeur Ljungqvist, président du Comité Santé, Médecine et Recherche n'assiste pas à la présente réunion. En terme de liste des comités, le professeur de Rose représente le secteur sportif par opposition au côté gouvernemental. Les représentants proposés et signalés « sport et gouvernements » ont été nommés à la fois par leur CNO et leur gouvernement. Il y a eu deux nominations japonaises, et il souhaite confirmer le choix du Japon.

M. TOKAI indique que les deux personnes nommées sont de haut niveau, mais il recommande le Dr Kono, qui est également présent à la réunion.

M. DEVILLERS se réfère au Comité Finances et Administration. En terme de composante régionale et de sexes, tous les membres sont de sexe masculin et, pour ce qui est du secteur gouvernemental, sont originaires de la même région. Que cela signifie-t-il ? Au sein du Comité Santé, Médecine et Recherche, il n'y a qu'une seule femme.

LE DIRECTEUR GENERAL lui répond que ces trois comités, s'ils sont regardés ensemble, montrent une diversité en terme de sexes et d'origine géographique. En ce qui concerne l'absence de femmes, cela reflète le manque de nominations.

LE DR BARTHWELL déclare qu'il y a deux représentants des Etats-Unis au Comité Santé, Médecine et Recherche. Elle a eu l'occasion de discuter les nominations du gouvernement des Etats-Unis avec le Bureau des affaires intergouvernementales de la Maison-Blanche avant la réunion et celui-ci aimerait envisager ou avoir la possibilité de présenter ses recommandations, lesquelles pourraient comprendre des personnes autres que les deux nommées. Elle fera parvenir le nom des personnes retenues à l'AMA dès son retour à Washington et demandera que des femmes soient désignées si cela peut être utile.

M. LARFAOUI demande si les organisations sportives peuvent faire des propositions.

LE DR SCHAMASCH indique qu'après avoir pris connaissance des listes proposées, il aimerait repousser les propositions plutôt que s'y opposer, du fait du nombre : 14 personnes, c'est beaucoup trop. Le Japon a proposé le Dr Kono, mais aucune information n'a été soumise concernant sa désignation. Le professeur Ljungqvist a demandé que cette nomination au Comité soit repoussée jusqu'à plus ample informé.

M. RIISKJAER demande pourquoi les tailles des comités sont si différentes.

M. SWIGELAAR se réfère à trois des noms figurant dans le Comité Santé, Médecine et Recherche. Pourrait-on savoir qui les a choisis ?

LE DIRECTEUR GENERAL indique qu'il a été demandé à tous les partenaires de désigner des personnes, y compris à tout le Mouvement olympique. Les comités ont inclus un certain nombre de représentants des divers secteurs du Mouvement olympique. Du côté des gouvernements, en ce qui concerne la taille variée des comités, on s'est efforcé de respecter la décision de principe prise concernant la taille, mais, en gardant à l'esprit l'important secteur couvert par le Comité Santé, Médecine et Recherche et le Comité Ethique et Education, ceci ne fonctionnait pas pour permettre à l'AMA de conserver son M. C'est pourquoi, au sein du Comité Santé, Médecine et Recherche, on doit prendre également en compte les sous-comités, y compris les comités de la Liste et des Laboratoires. C'est ainsi qu'on peut espérer réduire le nombre de membres et donc les coûts. Si le nombre devait encore être réduit, certaines régions du monde seraient certainement mécontentes.

LE PRESIDENT indique qu'il est décevant de constater que ceux qui ont procédé à des désignations ont, d'une manière générale, choisi des hommes. Il est difficile de croire qu'il n'y a qu'une seule femme scientifique au monde capable de faire partie du comité et qu'il n'en existe aucune susceptible d'équilibrer un budget inéquilibrable. Il s'inquiète du fait que, si la décision devait encore être repoussée, l'AMA finirait par n'obtenir aucun résultat.

LE DR BARTHWELL se demande s'il ne serait pas possible de demander aux gouvernements de présenter un nombre de personnes supplémentaires en plus du nombre de six fixé. En d'autres termes, si une région souhaite avoir plus d'une personne, le gouvernement pourrait soutenir la seconde ou troisième de telle sorte que l'AMA pourrait alors être physiquement responsable de la taille limite de ces comités, mais si d'autres devaient être représentées et qu'une région souhaitait plus d'un représentant, celle-ci devrait alors prendre en charge les déplacements et les dépenses afférentes au membre supplémentaire. Il sera facile pour le Comité Ethique et Education de porter le nombre à six, puisqu'il y a cinq régions représentées, et de demander que quelqu'un soit choisi en plus des cinq personnes désignées à l'origine. Le Comité s'est manifestement efforcé d'établir une représentation adéquate de l'ensemble du monde, dans la mesure où il lui semblait que c'était nécessaire pour parvenir à une sensibilisation adéquate de l'AMA sur le terrain. Par ailleurs, elle sait également que la situation est encore plus désastreuse maintenant que lorsqu'on a recommandé de conserver les comités à six personnes. Si, à présent, la situation devait changer, sans pour autant chercher à savoir comment les personnes seraient proposées, ce ne serait pas vraiment le bon signal à envoyer.

LE PRESIDENT indique que le nombre lui pose moins de soucis que le coût des réunions, etc., lequel est un vrai problème. Le Comité exécutif pourrait accepter d'avoir des réunions par téléphone ou téléconférence et ainsi éviter les importantes dépenses de déplacements. On bénéficierait de la technologie et d'une large base de consultation. Ceci ne répond pas encore à toutes les questions, ni à celle du retard dans la nomination du Comité Santé, Médecine et Recherche. De tels points nécessitent d'être traités. Il demande ce que suggère le professeur Ljungqvist.

LE DR SCHAMASCH note que 50% des membres viennent d'Europe, ce qui contrevient au M de l'AMA. Quant au fait que les membres feront partie du Comité de la Liste, quatre des quatorze personnes désignées sont membres de l'actuel Comité de la Liste et l'une des propositions du Président consiste à ne pas modifier la composition

actuelle de ce comité. De tels changements ne sont pas de bonnes idées, car la Liste va être approuvée le 22 septembre, et il serait juste de poursuivre avec le même comité jusqu'à ce qu'il ait rempli sa tâche. Si un nouveau Comité de la Liste devait être nommé, il est certain que les membres du précédent Comité de la Liste ne voudront pas poursuivre leur tâche avec autant de détermination, sachant qu'il est possible qu'ils ne soient pas renommés. Dès lors, il propose de repousser la nomination d'un nouveau Comité de la Liste après le 22 septembre, et la prise d'une décision prévue au moment de la prochaine réunion du Comité exécutif en novembre.

En ce qui concerne le Comité Santé, Médecine et Recherche, 50% de ses membres sont européens et il devrait y avoir davantage d'informations sur certains des membres proposés. Pour ce qui est du collègue japonais, tout le monde est d'accord pour reconnaître que le Dr Kono est très qualifié, mais son domaine d'activité est inconnu. Le président du Comité Santé, Médecine et Recherche recommande de repousser et de reconsidérer.

Enfin, certaines activités sont en cours dans le domaine médical, mais les membres verront qu'il y a des projets de recherche pour 2003 sur lesquels se prononcer.

La principale tâche du Comité Santé, Médecine et Recherche pour l'instant est la Liste et il répète la proposition de repousser la nomination du Comité de la Liste jusqu'au 22/23 septembre. Les exemptions thérapeutiques seront la prochaine tâche. Une nouvelle fois, le Comité Santé, Médecine et Recherche préférerait reconsidérer les noms, attendre la proposition des Etats-Unis et revenir devant le Comité exécutif avec quelques personnes nouvelles.

LE DR RABIN remarque que le Comité Santé, Médecine et Recherche, de même que les autres comités devraient être nommés rapidement, parce que d'importantes décisions doivent être prises dans un avenir proche en ce qui concerne la Liste, les projets de recherche, l'accréditation des laboratoires et la façon dont nombre de choses progressent. Le Comité Santé, Médecine et Recherche ne devrait pas être mélangé aux autres comités de travail. Information transparente et continuité entre les divers organismes sont nécessaires, mais cela ne signifie pas pour autant que les représentants d'un comité doivent être membres du Comité Santé, Médecine et Recherche.

M. DEVILLERS se réfère au Comité des Finances. Tous les membres désignés sont des hommes et les deux représentants des gouvernements sont originaires d'Europe. Cette structure pourrait-elle être revue ?

M. RIISKJAER demande si certains des noms pourraient être réexaminés à la lumière de ce qui a été discuté plus tôt, à savoir que les membres ne devraient venir que des seuls pays ayant acquitté leur part du budget 2002.

LE DR BARTHWELL suggère de permettre au Comité Santé, Médecine et Recherche de poursuivre son travail sous sa forme actuelle jusqu'en septembre.

LE DIRECTEUR GENERAL remarque que les représentants des gouvernements sur la liste proviennent des pays qui ont payé leur part du budget 2002. Le représentant italien est du côté sportif, qui a payé sa part.

Il indique au Dr Schamasch que, pour ce qui concerne le trop grand nombre de membres du Comité Santé, Médecine et Recherche, toutes les personnes désignées par le CIO sont également d'Europe. La situation a été examinée en terme de représentants des divers organismes par opposition aux régions.

LE PRESIDENT répond au Dr Rabin que l'une des propositions est de ne pas modifier la structure du Comité Santé, Médecine et Recherche avant septembre. Ceci aura-t-il un impact négatif sur ce qui doit être effectué par les groupes de travail et autres ?

LE DR RABIN répond que ceci n'aura aucun impact négatif sur le Comité Santé, Médecine et Recherche lui-même. Pour les autres comités, le problème est probablement celui que pose le Comité des Laboratoires. Il est, en effet, nécessaire de commencer le

travail sur la phase de transition, et il serait préférable de bénéficier d'une certaine continuité jusqu'à la fin 2004.

LE PRESIDENT conclut que ce ne sera pas la fin du monde si l'AMA continue avec les comités actuels jusqu'à la fin septembre ou à la fin de l'année 2003 dans le cas de certains groupes de travail.

LE DR RABIN répond que ceci devrait être possible. Il lui faut juste que les personnes soient identifiées de sorte que les réunions puissent avoir lieu. Il pourra collaborer avec toute personne à bord. Le seul problème sera celui que pose le Comité des Laboratoires, qui doit prendre des décisions dans un très proche avenir.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires. Le Comité exécutif est-il satisfait de poursuivre avec le même Comité Santé, Médecine et Recherche jusqu'en septembre au moins et sans doute jusqu'à la fin de l'année dans le cas de certains groupes de travail ?

LE DR BARTHWELL est d'accord, sous réserve de la diversification de la représentation en terme de sexes et de géographie.

LE PRESIDENT estime que les membres devraient être encouragés à recruter plutôt qu'à recevoir des personnes désignées par les partenaires. Les présidents de comité ne peuvent nommer les membres de leur comité ; ceci relève du Comité exécutif.

LE DR SCHAMASCH souligne qu'il n'est jamais facile de parler pour soi, mais il se demande s'il pourrait recevoir un statut d'observateur. Il lui serait égal de ne pas voter si cela pouvait rendre la situation plus simple.

LE PRESIDENT répond que cela pourrait être utile. Il demande au Dr Schamasch de discuter de cette proposition avec son patron afin de voir si c'est acceptable.

Le Comité exécutif est-il d'accord pour que le Comité Santé, Médecine et Recherche continue comme il est ? Il presse le Comité en question à rechercher des représentants couvrant les questions scientifiques et politiques qui ont été définies.

Le Comité Finances et Administration sera-t-il capable de trouver une représentante ?

M. REEDIE est d'accord pour réétudier la liste des nominations. Il va également tenter de limiter les dépenses.

LE PRESIDENT apprécie la frugalité, mais les coûts des réunions doivent vraiment être réduits autant que possible.

Il demande si la composition du Comité Ethique et Education pourrait être approuvée.

Le Comité Ethique et Education est donc entièrement constitué et la structure du Comité Finances et Administration est confirmée, avec la recommandation de rechercher une représentante et d'en revoir l'aspect régional. Quant au Comité Santé, Médecine et Recherche, il continuera à fonctionner sous sa forme actuelle, de même que les groupes de travail. L'AMA, pour sa part, étudiera les changements possibles au Comité de la Liste lors de sa réunion de septembre, après que celui-ci aura achevé son travail sur la Liste de 2004, et dans tous les autres groupes de travail pour lequel la même échéance est applicable. Si d'autres ont besoin de poursuivre jusqu'à la fin de l'année, ils iront jusqu'à la fin de l'année.

DECISIONS

1. Le Comité Santé, Médecine et Recherche et les groupes de travail qui s'y rapportent continueront de fonctionner dans leur composition actuelle jusqu'en septembre 2003 au plus tôt.
2. La structure du Comité Finances et Administration est confirmée, avec la recommandation de rechercher une

représentante et de revoir l'aspect régional.

3. La composition du Comité Ethique et Education est approuvée.

5.2 Bureaux régionaux

M. HOWMAN note que le document indique clairement les décisions qu'il demande au Comité exécutif de prendre. Il encourage le Comité exécutif à autoriser l'administration à aller de l'avant dans la mise en place du bureau régional au Japon. Le processus lui-même va sans doute prendre du temps, et le bureau régional ne sera pas prêt avant octobre au plus tôt. Dès lors, il demande au Comité exécutif de poursuivre dans cette voie, en gardant à l'esprit qu'il n'est pas possible d'engager de dépenses tant que l'AMA n'a pas accumulé davantage de fonds.

LE PRESIDENT indique aux membres qu'il leur est demandé d'approuver la proposition selon laquelle les travaux préliminaires peuvent se poursuivre de telle sorte que, dès que l'AMA sera en position financière d'aller de l'avant, le travail de mise en place aura déjà été effectué, ce qui permettra au projet de démarrer beaucoup plus rapidement.

M. TOKAI rappelle que le Japon et l'AMA ont étroitement collaboré. Une fois que le bureau sera ouvert, les activités seront étendues et le travail de l'AMA sera plus conséquent dans la région. Le Japon accroît le nombre de pays contributeurs en Asie, et est très conscient de la situation et des conditions financières. Il estime néanmoins qu'on a de bonnes chances de recevoir les USD 7 millions de dollars de revenu à la mi-juillet de la part des gouvernements. Il presse donc le Comité exécutif d'accepter que le Japon puisse aller de l'avant dans le recrutement d'un directeur et de procéder à l'ensemble du travail préparatoire.

LE PRESIDENT demande si le Comité exécutif approuve la poursuite du processus sans pour autant tout déclencher tant que l'AMA ne sera pas en position financière de le faire.

M. HOWMAN fait remarquer qu'une précédente décision avait été de repousser l'ouverture. Le gouvernement sud-africain, pour sa part, a fait une offre de financement d'un bureau intérimaire au Cap pour une durée de douze mois (la correspondance est jointe au rapport dans le dossier des membres) jusqu'à ce qu'un bureau permanent puisse être ouvert. Il sera probablement nécessaire d'entreprendre un audit de fonctionnement avant de lancer de telles activités pour garantir l'absence de conflit réel ou supposé, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture réelle ou potentielle de la confidentialité, ni de problème dans le recrutement qui empêcherait le directeur de rendre compte à l'AMA plutôt qu'au ministre concerné. Cette proposition présente un avantage considérable du point de vue financier et elle permettrait à l'AMA de lancer un travail important sur les continents qui ne disposent pas à l'heure actuelle de représentant pour la mise en place du Code, l'éducation et la collecte des cotisations. La recommandation est telle que le Comité exécutif se doit d'envisager si la méthode d'ouverture d'un bureau sous forme intérimaire, comme présentée dans les documents, est appropriée. Il suggère, si les membres l'approuvent, qu'avant toute chose un audit de fonctionnement soit effectué avant tout commencement.

LE DR BARTHWELL est réticente à remettre ce vieux projet sur le métier. En effet, l'AMA va s'engager dans une entité qu'il lui faudra prendre en charge dans un an. Elle est d'accord avec l'ouverture du bureau régional japonais, mais s'inquiète de ce que l'AMA obtiendra par rapport à ce qu'elle peut se permettre pour ce qui est de la proposition sud-africaine. Elle n'est pas favorable à dépenser avec la promesse d'un soulagement dans l'avenir, et elle recommande donc de reporter l'ouverture d'un bureau au Cap, jusqu'à ce qu'on sache où on en est dans la collecte des cotisations.

M. SWIGELAAR estime que l'offre du gouvernement sud-africain montre que celui-ci a perçu le besoin d'aller de l'avant sur le continent pour diffuser l'éducation dispensée par l'AMA et ses efforts pour se faire connaître, ce qui est essentiel si elle veut vraiment obtenir les contributions de tous les pays. Les bureaux sont indispensables pour récolter toutes les cotisations. Il comprend le souci de l'AMA et la question financière. A la conférence mondiale de Copenhague sur le dopage dans le sport, quelques pays seulement ont mentionné la nécessité de bureaux régionaux (il se rappelle très bien le Ministre Caborn du Royaume-Uni soulevant la question), et l'Afrique du Sud s'inquiète de la connaissance que son continent a de l'AMA. C'est ainsi, par exemple, qu'il a récemment reçu un visiteur du Bénin qui n'en avait jamais entendu parler. Par ailleurs, l'extension du financement sur une année supplémentaire pourrait être envisagée.

M. RIISKJAER comprend la nécessité d'un bureau régional en Afrique du Sud qui, de son point de vue, n'imposerait aucun engagement économique à court terme de la part de l'AMA.

LE DR STRETTON a plusieurs questions. Une proposition créative demande une réponse du même ordre. L'AMA espère être capable de prendre le relais dans un an, mais si elle ne peut le faire, elle ne pourra pas le faire. Il est conscient du risque associé pour tous, mais il lui semble inconfortable de ne rien faire en Afrique. Peut-on résoudre ce problème ?

LE PRESIDENT souligne qu'il faut faire la part des choses entre le désir de s'introduire en Afrique dès que possible et se voir contraint de fermer un bureau régional si l'AMA ne peut le faire fonctionner.

M. HOWMAN indique que le gouvernement d'Afrique du Sud s'est engagé à rénover un vieux bâtiment du Cap, dans lequel l'AMA aura l'avantage d'une occupation sans loyer à long terme. L'AMA devra dépenser sur le recrutement et les coûts de fonctionnement. Le tableau sera plus clair à la fin de l'année.

LE PRESIDENT souligne qu'en tout état de cause le programme de sensibilisation à l'AMA en Afrique demandera des déplacements très difficiles et très onéreux. Le Comité exécutif doit prendre la décision la plus appropriée. La nature indépendante de toute opération de ce type devra être garantie. M. Howman peut se charger de la question. La deuxième question est de savoir si l'AMA doit accepter l'offre avec toutes les modifications à négocier, en tenant compte du fait que ce bureau régional pourrait fermer dans un an. Ce n'est pas sans risque.

Il demande à tous ceux qui sont favorables à la poursuite de ce projet dès que cela sera possible sur la base d'un an pris en charge par le gouvernement sud-africain (sous réserve des questions d'indépendance) de lever la main. Deux membres, M. DeVillers et le Dr Schamasch, sont opposés à la proposition. Le Dr Barthwell s'abstient.

M. HOWMAN indique qu'il tiendra les membres au courant de l'audit de fonctionnement.

DECISIONS

1. Le Comité exécutif approuve la proposition de poursuivre la mise en place d'un bureau au Japon, sans rien déclencher, tant que les contributions n'auront pas été versées.
2. La proposition que l'AMA relève l'offre sud-africaine d'un bureau régional (sous réserve d'un audit de fonctionnement), tout en sachant que ledit bureau régional pourra fermer dans un an, est approuvée.

6. Sponsoring / Fonds privés

M. HOWMAN fait remarquer qu'il s'agit d'un sujet qu'il souhaite recommander très fermement avec deux arrière-pensées. Le Conseil de fondation a approuvé le Plan stratégique il y a quelques mois, et la recherche de fonds privés a été clairement définie comme une voie dans laquelle s'engager le moment venu. Le Conseil de fondation a donc accepté et approuvé le principe de la recherche de tels financements. Il s'agit de fonds dont il suggère qu'ils soient levés en marge des cotisations existantes dues par les partenaires. En effet, ces fonds ne seront affectés qu'à des projets et plans spéciaux ou clairement définis. A cet égard, le document (Annexe) se réfère à des activités comme le Centre d'information ou les questions de recherche, qui présentent des directions parfaitement identifiées en tant que projets et qui peuvent être sorties du budget de l'AMA et séparées des autres activités de fonctionnement. Il souhaite d'une part l'approbation des membres pour pouvoir envisager une stratégie qui sera élaborée par un petit groupe (comprenant le Président) et d'autre part l'approbation de la formation d'un tel groupe pour mettre au point cette stratégie et plan d'action et démarrer le travail dès que possible.

LE DR SCHAMASCH demande quel raisonnement sous-tend le lien entre financement privé et projets spécifiques. Bien sûr, les entreprises privées seront plus intéressées à lier leur nom à des projets précis, mais hormis cela quelle en est la raison ?

LE PRESIDENT demande au Dr Schamasch d'imaginer que l'AMA puisse obtenir d'un fabricant d'ordinateurs la prise en charge de l'installation complète du Centre d'information. Ce serait d'une immense valeur pour l'AMA autant que pour l'entreprise en question. Ceci signifierait que l'AMA n'aurait pas à abandonner certains éléments déjà définis de son Plan stratégique parce qu'elle doit faire face à de nouvelles obligations dans le cadre du Code. Il s'agit juste d'un exemple. Cela semble facile à comprendre. Essentiellement, les fonds viendront en marge et seront liés à des projets, ce qui n'aura pas d'effet sur les contributions obligatoires au budget de base et au fonctionnement de l'institution incombant aux partenaires.

M. HOWMAN demande si le groupe peut être mis en place, avec sa participation, celle du Président et de tout autre membre approprié.

LE PRESIDENT considère qu'un comité qui agit est celui constitué d'une personne. Il est d'accord pour que lui-même et M. Howman forment le comité avec le pouvoir d'ajouter d'autres membres.

DECISIONS

1. La proposition portant sur le sponsoring et prônant la recherche de possibilités de financements privés auprès de partenaires appropriés est approuvée.
2. MM. Howman et Pound formeront le comité avec le pouvoir d'ajouter des membres.

7. Plan stratégique /de fonctionnement

M. WADE signale que l'objet principal de ce rapport est d'informer les membres de l'état du Plan stratégique. Il résume son rapport (Annexe), en se référant brièvement au document de discussion (pièce jointe 1) (Annexe). La pièce jointe 3 (Annexe) se réfère au plan de fonctionnement annuel. La pièce jointe 4 (Annexe) se rapporte aux directives portant sur les activités des programmes prioritaires et la nécessité d'affiner les catégories pour aider à identifier plus clairement encore les priorités; la pièce jointe 5 traite du plan d'action.

Le groupe va se réunir en téléconférence dans les deux prochaines semaines pour étudier le matériel. L'une des principales priorités de la discussion sera de confirmer et de mettre en place le processus de planification de telle sorte que le personnel puisse bénéficier de plans annuels précis, en fonction de ce qui a été identifié comme activités principales. Les choses commencent à prendre forme. Le Comité de Planification stratégique va vérifier et formuler des recommandations à l'intention de l'équipe de direction de l'AMA, qui doit naturellement rendre compte au Comité exécutif. Il a donné un bref aperçu des points de l'ordre du jour et il est prêt à répondre aux questions.

LE DR SCHAMASCH demande quelle procédure a été utilisée pour organiser la prioritarisation des treize points de l'ordre du Plan stratégique. Sera-t-il demandé aux partenaires d'établir leurs propres listes de priorités ?

M. WADE répond qu'il s'agit simplement de définir de manière plus précise les activités de haute priorité. Le niveau de mise en place par l'AMA de ces principales activités définies par le Plan stratégique est bien entendu affecté par la possibilité de disposer de fonds. Le Comité de Planification stratégique formulera des recommandations au Comité exécutif sur les priorités qu'il a dégagées, en fonction du Plan stratégique, et également suivant les recommandations formulées en réunion.

LE PRESIDENT croyait que la question concernait l'ordre des points de 1 à 13, et comment il avait été décidé que le numéro 3 était plus important que le numéro 12.

M. WADE indique que les treize points sont tous de la plus grande priorité et qu'il n'y a pas d'ordre particulier.

DECISION

Le rapport sur le Plan stratégique/de fonctionnement est approuvé.

8. Code mondial antidopage

8.1 Plan de mise en place du Code

LE PRESIDENT signale que la tâche de l'AMA est énorme, du fait du succès de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague. L'AMA s'est réjouie de l'immense coopération et de l'assistance de ses amis danois et de la participation enthousiaste de tous ses partenaires pour parvenir à ce résultat remarquable dans une période de temps si courte. Ce que l'AMA a effectué avec beaucoup de succès implique, néanmoins, des attentes encore plus grandes.

M. ANDERSEN indique que, concernant les activités antidopage, le travail réel ne fait que commencer, si l'AMA veut réaliser ce que prévoit le Code. Il se réfère au plan, pièce jointe 1 (Annexe). L'équipe de direction a identifié certains points en relation directe avec les articles du Code, ainsi que des programmes d'activités et de responsabilités au sein de l'équipe de direction elle-même. Il a tenté d'en estimer les coûts, en tenant compte des échéances, des éléments de référence et des questions d'engagements contractuels sur le même plan. Le défi est de réaliser ce que les plans et le Code exigent des partenaires. Une partie de la tâche a commencé, comme la production de Règles modèles à l'intention des FI. Deux Standards devraient pouvoir être adoptés à la présente réunion par le Comité exécutif, et les deux autres Standards seront finalisés à la réunion de septembre. Certaines questions se posent portant sur les coûts et, naturellement, il y a la question du Centre d'information, qui, en tant que disposition précise du Code, doit donc être réalisé. Cela fera l'objet d'une discussion plus tard. Il ne va pas revenir sur le plan lui-même, mais il est prêt à répondre aux questions que les membres pourraient avoir à lui poser.

LE PRESIDENT remercie M. Andersen.

DECISION

Le rapport sur le plan de mise en place du Code est approuvé.

8.2 Règles modèles pour les FI

M. HOWMAN indique que c'est le premier modèle de bonnes pratiques créé jusqu'à présent. Les modèles vont être élaborés pour donner aux partenaires des alternatives facultatives. Certaines FI partenaires de l'AMA pourront choisir d'adopter le modèle lui-même, quand d'autres le reprendront avec des modifications. Il se pourrait également que d'autres FI l'utilisent pour faire un ou deux changements à leurs règlements. Le document n'a pas pour objet de s'imposer à toutes les FI. On a pris contact avec M. Young pour qu'il prépare le document lui-même. Son projet a fait l'objet de discussions avec plusieurs FI avant d'être présenté à la réunion « Sport Accord » à Madrid, en mai dernier. Il avait auparavant été placé sur le site Internet de l'AMA, invitant les personnes concernées, notamment les FI, à faire part de leurs commentaires et suggestions. Ces réactions ont été reprises dans le projet révisé, lequel a fait de nouveau l'objet de commentaires et a permis la production du document que les membres ont devant eux. Ceci peut être de nouveau mis à jour à tout moment et n'exige pas d'être adopté ou accepté par le Comité exécutif. Il s'agit plutôt d'une information. Le document est donc présenté pour information, mais c'est un modèle recommandé par l'AMA.

LE PRESIDENT demande si M. Howman demande au Comité exécutif de soutenir les Règles modèles pour les FI.

M. HOWMAN répond que le document a été établi de telle sorte que l'AMA puisse ensuite aller de l'avant pour le recommander comme modèle de bonnes pratiques à l'intention des FI.

M. DEVILLERS demande pour sa part si cela comprend les branches professionnelles des FI.

M. HOWMAN confirme que le document comprend toutes les FI.

M. LARFAOUI croyait que les modèles étaient pour information, dans la mesure où certaines FI disposent déjà de leurs propres règles. Il se demande s'il a bien compris que ces modèles n'ont pas besoin d'être approuvés par le Comité exécutif.

M. HOWMAN répond que ce que dit M. Larfaoui est correct. Ce document s'adresse aux FI qui cherchent des directives et de l'aide auprès de l'AMA.

LE PRESIDENT note qu'il s'agit d'un document utile à cet égard.

LE DR SCHAMASCH souhaiterait une modification sémantique mineure à l'Article 5.1, et l'ajout d'un « ou », pour renforcer le souhait de l'AMA de n'avoir qu'un seul organisme de contrôle à la fois.

LE PRESIDENT indique que toutes sortes d'agences ont un intérêt ou un droit à contrôler les athlètes. Personne ne souhaite voir arriver cinq ou six différentes agences de contrôle en même temps, mais on ne peut exclure le droit d'une agence, dans le respect de certaines règles, de contrôler un athlète.

M. HOWMAN souligne que, si le mot « ou » était ajouté là où le Dr Schamasch le suggère, une FI pourrait devoir choisir quelle autorité de contrôle utiliser pour tous ses contrôles hors compétition et ce n'est pas l'intention. Le but est de fournir l'autorité de contrôle à tous les organismes qui respectent le Code, et c'est le programme qui est mis en place dans le cadre du Centre d'information et de l'AMA. Il s'agit d'une clause générale.

LE DR SCHAMASCH répond que cela dépend de comment on le lit. En tous les cas, il aimerait bien empêcher que divers organismes contrôlent le même athlète en même temps.

M. DIELEN note que ce point est couvert par l'Article 5.4.

LE PRESIDENT indique qu'il est important de comprendre qu'aucune agence ou organisation n'est empêchée par cet article d'effectuer son contrôle dans sa sphère de compétence. Il demande si le Comité exécutif souhaite soutenir ce document comme une norme pouvant s'appliquer aux FI.

DECISION

Les Règles modèles pour les FI sont soutenues
comme norme actuelle facultative pouvant
s'appliquer aux FI.

– **8.3 EAI / AMA**

M. WADE note que l'accent mis sur ce partenariat a pour objet d'élaborer un réseau dans le monde entier, de telle sorte que les personnes, les régions et les organisations puissent respecter le Code au niveau de base. Les Standards internationaux de contrôle (Annexe) sont l'outil créé pour élaborer les approches et les programmes permettant d'y parvenir. En fait, ceux-ci ont été tirés du Standard international de contrôle du dopage.

La réunion EAI/AMA a permis une entente mettant l'accent sur quelques domaines principaux. En ce qui concerne le Standard international de contrôle, l'EAI a accepté de collaborer avec l'AMA en tant que groupe expert et aura la charge de prendre soin de ce standard, et d'explorer les moyens de transformer ce standard en norme ISO.

En terme de directives de certification, des conseils seront donnés aux pays qui ont déjà en place la Certification ISDC et les pays qui s'en approchent.

Il est également important de développer des Règles modèles pour les ONAD et autres agences pour qu'elles respectent le Code. L'EAI aidera également à mettre au point des modèles de bonnes pratiques. Enfin, elle fournira à l'AMA des avis et des services spécialisés en se rendant dans les régions (symposiums régionaux, etc.) pour créer les ressources dans le monde pour que soient respectées les normes minimales du Code. La réunion a été fructueuse, bien que certaines conditions restent à négocier et sans oublier que le budget en affecte les échéances.

Le document des Services de soutien à la mise en place du Code (Annexe) a pour objet de mettre en forme la réflexion portant sur la méthode à suivre par l'AMA. Il fournit un bon point de départ pour réfléchir comment réaliser une tâche plutôt difficile. La première page du document précise clairement que c'est le partenariat AMA/EAI qui indiquera la marche à suivre. Cela reste néanmoins suspendu aux fonds disponibles pour réaliser ce travail.

Il est nécessaire d'être réaliste et de disposer des bons partenaires. En conclusion, un ordre de marche est en place, et il estime que l'AMA est dans la bonne voie.

M. REEDIE souligne que le travail et la coopération nécessaires sont clairs, mais avant qu'un tel travail soit entrepris, il lui faut savoir ce que tout cela coûtera. Ceci a besoin d'être correctement prévu financièrement et il sera nécessaire de définir comment l'AMA donnera ce qu'elle souhaite donner et, avant tout, à moindre coût pour elle.

LE PRESIDENT informe le Comité exécutif, par un rapport, que l'un des points dont il est question, quant aux conditions d'application du Code, est de s'assurer que le CIO a adopté les règles nécessaires qui garantissent que le Code sera applicable et mis en place au moment des Jeux Olympiques de 2004. Le Dr Schamasch doit être au courant.

M. WADE indique que les fonds du budget sont ceux qui proviennent du partenariat EAI/AMA. Cela a été précisé dans le plan d'application du Code.

LE PRESIDENT rappelle que les budgets sont les budgets, que la trésorerie c'est la trésorerie et que les deux peuvent ne pas vouloir dire la même chose.

DECISION

Le rapport EAI/AMA est approuvé.

9. Projet de Centre d'information en matière de contrôle

LE PRESIDENT signale qu'il s'agit d'un point très important de l'ordre du jour.

LE DIRECTEUR GENERAL annonce que la question du Centre d'information a été abordée le jour même au cours d'une réunion précédente. Les raisons financières pour lesquelles l'AMA ne devrait pas réaliser ce Centre sont nombreuses. Néanmoins, nombre d'autres arguments démontrent que l'AMA ne peut pas se permettre de ne pas le réaliser. La mise en place du Code nécessite une prise en charge technologique. Ceci a également été perçu dès le début de l'opération, notamment de la part des FI. Les contrôles ont besoin d'être mieux coordonnés que jusqu'à présent, c'est pourquoi un peu d'argent a été dépensé et beaucoup de travail a été accompli pour approfondir les concepts que M. Hoistad va présenter. Il remercie le département de la Technologie du CIO de sa très appréciable collaboration dans l'élaboration du système. L'AMA a toujours fait appel à des examinateurs indépendants pour s'assurer qu'elle était sur la bonne voie. Pour conclure, les USD 11,6 millions sur cinq ans représentent beaucoup d'argent, et ceci ne manquera pas d'avoir des implications sur les autres activités prévues par l'AMA. Par ailleurs, la mise en place du Code appelle une technologie moderne.

M. HOISTAD se réfère au rapport et pièces qui y sont jointes et qui figurent dans le dossier des membres (Annexe), ainsi qu'à la présentation PowerPoint qu'il a préparée.

LE DR BARTHWELL demande si, dans le cadre de l'élaboration du plan, on a tenu compte de son usage par les pays en développement ou sous-développés. Il est possible que certains pays n'aient pas la capacité d'accès à un système hautement technique. A-t-on prévu un soutien pour l'installation de ce système ? Les pays qui n'ont pas réglé leur cotisation recevront-ils ce système, ou bien l'introduction se fera-t-elle progressivement ? L'expression « utilisateurs principaux » a-t-elle quelque chose à voir avec ceux qui étaient en ligne à l'origine ? L'AMA prévoit-elle que les pays qui pourront utiliser le Centre d'information devront déjà disposer de leur propre système, ou bien devront-ils également recevoir des logiciels ?

LE DR STRETTON dit qu'il est retourné à la discussion de la question lors de la réunion du 24 novembre. Or les documents indiquent que : « l'AMA ne doute pas qu'il sera possible de mettre au point un système susceptible de satisfaire ses attentes dans le cadre du budget TI disponible pour 2003, à savoir un montant d'environ 1 million de dollars par an. Toutefois, reconnaître cela aura des conséquences à long terme pour l'AMA. C'est la raison pour laquelle la direction de l'AMA estime qu'il est nécessaire de rechercher l'avis d'un expert indépendant pour ce qui est des responsabilités techniques et des coûts afférents à la proposition ». Ce que tout le monde a approuvé. Le consultant indépendant dont il est question est le rapport de Steve Gribble figurant dans les dossiers des membres. Lorsqu'il l'a lu, deux choses lui sont venues à l'esprit. Les conditions, selon M. Gribble, ne prévoient pas les coûts relatifs aux différentes options, en dépit du fait que c'est ce qui avait été proposé. Deuxièmement, le paragraphe 7 du rapport indique que « *les conditions impliquent le choix exclusif de NAIS ou Eugene. Aucun système seul ne représente la base idéale pour les besoins en information de l'AMA. En fait, les deux systèmes ont peu, sinon rien, à voir en commun, même si chacun d'eux répond à deux des besoins principaux et différents de l'AMA. Les conditions excluent la possibilité de conserver les deux systèmes pour satisfaire l'intégralité des besoins de l'AMA* ». Pourquoi les conditions excluent-elles la comparaison des coûts ? Pourquoi les conditions semblent-elles exclure l'élément sur lequel le consultant de l'AMA a attiré l'attention ?

Il n'y a pas de garantie en ce qui concerne les coûts estimés. Comme il l'a souligné, les documents du 24 novembre mentionnaient USD 970 000 par an pour une période de quatre ans. M. Hoistad a parlé de USD 11,6 millions sur cinq ans. Le rapport CGI précise que l'AMA suggère un projet d'un coût d'environ USD 10 millions et que le budget de USD 10 millions est peu élevé. Une grande part d'incertitude demeure donc dans ces documents quant au coût exact de l'entreprise. Il s'inquiète que cela puisse devenir un nouveau cas de grand projet de technologie de l'information, présentant une évidente possibilité d'explosion des coûts et de risques élevés. Vers quoi l'AMA souhaite-t-elle se diriger si l'on tient compte de la précédente déclaration de son Président et selon laquelle, sans les fonds, il n'est pas possible de mener à terme les activités ? Une réponse à ces questions élémentaires est nécessaire. Il aimerait voir un cas réellement détaillé présentant une analyse du risque. Toute analyse de risque suppose une présentation des implications financières.

M. REEDIE souligne que les principaux utilisateurs ou fournisseurs d'informations seront les FI. Il demande combien se joindront au système, y contribueront ou au contraire déclareront qu'elles ne peuvent le faire et fourniront leurs informations sur des feuilles de papier.

M. HOISTAD répond à la première question. Dans les pays en développement, le système n'est pas entièrement fondé sur des contributions électroniques provenant directement des athlètes. La plupart des FI et des CNO ont un accès à Internet leur permettant de fournir de l'information. Sur le plan technologique, il n'y a pas d'exigence élevée et l'installation d'un logiciel, etc., n'est pas nécessaire. La seule chose indispensable est la connexion à Internet. Il est également possible d'intervenir manuellement sur le système. Des discussions sont en cours avec les personnes qui disposent de systèmes sur la manière de les connecter. Ceux qui n'ont pas de systèmes ont besoin d'un logiciel de navigation pour pouvoir l'utiliser.

Pour ce qui est des commentaires portant sur le rapport de M. Gribble, les exigences techniques n'étaient pas disponibles à l'origine, puisqu'il fallait connaître la plate-forme à partir de laquelle la fonctionnalité serait développée avant d'aborder la question du prix. Idéalement, l'intégration technique des deux résoudrait bien des problèmes. Malheureusement, ceci n'est pas possible du point de vue technique.

LE DR STRETTON souligne que M. Gribble n'a pas dit que c'était impossible techniquement. Il ne comprend pas comment M. Hoistad peut déclarer que la plate-forme passe avant les coûts. Le choix de la plate-forme dépend certainement des coûts relatifs aux deux options. Il ne comprend tout simplement pas la logique.

M. HOISTAD explique qu'il y a deux coûts liés, l'un correspond à la licence attachée à la plate-forme, et l'autre à l'adaptation de la plate-forme aux besoins de l'AMA. Il a tout d'abord fallu réfléchir et procéder à une analyse approfondie de la plate-forme à partir de laquelle l'AMA travaillerait.

LE DR STRETTON n'est pas très convaincu.

M. HOISTAD déclare que les commentaires de CGI sur les coûts peu élevés proviennent de ce qu'ils attendent de la disposition d'un bureau global d'aide. Les risques et les plans d'urgence ont été étudiés et ils ont été inclus dans le budget. Ils se rapportent à des éléments comme la sécurité, les tremblements de terre, etc., exigés dans le rapport CGI. Par ailleurs, le risque concernant la mise en place et les coûts relatifs au projet de l'AMA ont été inclus selon les recommandations.

En réponse aux commentaires de M. Reddie, de nombreuses réunions ont eu lieu avec plusieurs FI et ONAD pour cerner leurs attentes. Plusieurs d'entre elles attendent avant d'agir de voir ce que l'AMA va produire.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires.

LE DR SCHAMASCH remercie M. Hoistad de ses réponses, mais le CIO estime qu'étant donné les échéances et le montant demandé, l'AMA paraît forcé de livrer un produit en

version 1.0. Il rappelle que le Code a été livré en version 3.0, avec un grand nombre de versions dans l'intervalle. Il semble qu'il y ait quelque inconsistance entre les dates de remise. Il sait parfaitement que le projet est essentiel mais étant donné l'engagement financier requis et la courte période de temps pour mettre en pratique un projet qui n'a pas été finalisé, le CIO estime que les conclusions de CGI devraient être réexaminées et le projet repoussé pour être mis au point sur plus de temps.

M. LARFAOUI demande si on a rencontré les FI individuellement ou en groupe. Avec quelles FI a-t-on pris contact ?

M. HOISTAD répond que les FI concernées étaient l'IAAF, la FINA, la FIS, la FIFA, l'IHF et l'IHF, et qu'on les a rencontrées individuellement.

LE PRESIDENT rappelle que l'une des directions du groupe de travail a été d'éviter de repartir de zéro et d'étudier les applications existantes. Les questions de sécurité sont très importantes, étant donné la sensibilité des données à traiter. Ces directives générales ayant été données, cela a conduit à la définition de deux systèmes possibles. Il faut admettre que la réalisation d'un budget pour la technologie de l'information comprend un certain nombre d'interrogations, ce qui nécessite de s'en remettre à la chance tout en retenant sa respiration. C'est la raison pour laquelle il soupçonne que le consultant n'était pas à même d'annoncer combien cela coûterait ni dans quelle direction aller. Néanmoins, l'AMA a besoin d'agir pour donner un coup de pouce à la machine, de sorte que celle-ci sache où elle va et qu'elle soit prête autant que possible lorsque le Code sera en ligne. L'adhésion au Code se fera à partir du 1^{er} janvier 2004. Dès lors il est nécessaire de décider d'une direction à prendre, et une recommandation du Directeur général et de l'administration de l'AMA (dès que les fonds seront réunis) est donc nécessaire. Il estime que c'est ce pourquoi l'AMA dispose d'un encadrement et d'une expertise : pour aider les membres à prendre les décisions.

LE DR STRETTON insiste sur la nécessité de poser les bonnes questions afin d'obtenir les bonnes réponses, ce qu'à son avis l'AMA n'a pas fait.

M. DEVILLERS est d'accord. Le langage utilisé est peu familier et il est indispensable de savoir quelle est la bonne question à poser.

LE DR STRETTON déclare que, lorsqu'il a lu le rapport Gribble, il n'y pas su comment interpréter le paragraphe auquel on vient de faire allusion autrement qu'en pensant que la bonne question n'avait pas été posée.

LE PRESIDENT demande quelle question a besoin d'une réponse.

LE DR STRETTON répond qu'il s'attendait à ce que M. Gribble s'intéresse à NAIS et à Eugene et à la faisabilité technique pour choisir l'un des systèmes susceptibles d'exécuter ce que l'AMA demande, avec quelques évaluations de la faisabilité et des coûts inhérents. Il n'accepte pas que l'AMA choisisse le soi-disant meilleur technique, quels qu'en soient les coûts. Dans son esprit, il ne voit pas comment le Comité exécutif peut s'entendre sur un système en ignorant ce qu'il est possible de se procurer par ailleurs. La lecture de ce rapport implique qu'Eugene et NAIS sont totalement complémentaires. Il ne comprend pas pourquoi l'AMA n'a pas demandé s'il était raisonnable de prendre les deux, étant donné leur complémentarité, quelles que soient les conditions.

M. HOISTAD répond que la possibilité actuelle de prendre les deux pour en faire un n'est pas une option technique; cela a fait l'objet d'une discussion. La question des droits des sources du Code a de nouveau surgi. Il est nécessaire de faire un choix entre l'un ou l'autre. L'un propose une évaluation de la fourniture d'une fonctionnalité de base et l'autre donne des éléments à partir desquels l'AMA peut élaborer son projet.

LE PRESIDENT demande si un aspect quelconque de la question des coûts a été traité.

M. HOISTAD répond que la question a été d'ignorer combien de temps cela prendrait de faire l'un ou l'autre. Rien n'a été négocié comme tel.

LE PRESIDENT demande comment M. Hoistad va se débrouiller pour obtenir des réponses aux questions posées par les membres, afin que le Comité exécutif puisse être en mesure de prendre une décision sur la base des facteurs techniques, du coût et des délais nécessaires.

M. HOWMAN demande s'il y a un moyen de répondre aux inquiétudes exprimées et de permettre à l'AMA d'aller de l'avant. Davantage d'informations sont nécessaire et le coût doit être étudié. USD 100 000 ont été affectés à cet usage; ceci provient d'un accord avec la télévision norvégienne dont il pense que tout le monde se souvient. Peut-être, l'AMA pourrait-elle autoriser que l'on procède à l'élaboration d'un contrat (début des négociations) et qu'on demande à M. Gribble ou à CGI de répondre aux questions afin d'obtenir davantage d'informations sans perdre de temps.

M. REEDIE déclare qu'à la lecture du rapport, il a eu l'impression que la réflexion élémentaire a été d'étudier tout ce qu'on pouvait demander au système. De manière simpliste, s'il s'agit d'une simple base de données. Existe-t-il une alternative ? Une base de données ne pourrait-elle en soi faire l'affaire ? Le Code précise que l'AMA agira comme centrale d'enregistrement des résultats des contrôles. Est-il possible de trouver une base de données en mesure de réaliser cet exercice simple facilement, susceptible d'être convertie plus tard ? Il ignore la teneur de la réponse. En fait, elle est probablement négative.

LE PRESIDENT répond que la difficulté réside dans le fait que, probablement, personne ne connaît d'organisation qui n'ait été grillée par la technologie de l'information. Le but de l'AMA n'est pas de repartir de zéro. Il existe déjà un grand nombre de bases de données, et certaines applications pourraient être ajoutées moyennant finances Peut-être M. Howman a-t-il raison, et davantage de questions devraient être posées.

LE DR BARTHWELL indique qu'aucune décision n'a été prise quant à l'ampleur de la réduction des projets par manque de fonds, et l'AMA ne peut continuer à soutenir tous les projets qu'elle souhaite réaliser sans indiquer à un moment ou à un autre ce qu'elle peut ou ne peut pas faire. Il sera indispensable de prendre des décisions difficiles, et on n'y a pas passé beaucoup de temps. Personne n'a d'idées précises sur ce qui doit être fait en priorité.

LE PRESIDENT donne raison au Dr Barthwell. Il s'agit d'une nouvelle obligation, tout aussi essentielle pour ce que l'AMA veut réaliser. C'est quelque chose qui, si l'AMA peut régler la question de ses finances et s'adresser au secteur privé pour obtenir d'une société qu'elle lui fournisse ce qu'elle souhaite, pourrait rendre l'exécution du travail discutable. Il est indispensable de définir les exigences techniques et d'avoir des idées précises sur ce qu'il faut faire d'autre.

LE DR SCHAMASCH considère que ce que propose M. Howman est l'une des meilleures solutions. Le programme tel qu'il est décrit dans le plan sera en place en août. Mais, si ce programme est en place, il ne sera pas opérationnel pour autant. Dès lors, si l'AMA dispose d'un programme en place non opérationnel, quelle différence cela fait-il de repousser le programme pour répondre aux questions soulevées ? Davantage de temps est nécessaire pour envisager d'autres possibilités. Le CIO a fait de mauvaises expériences lorsqu'il a été poussé à adopter un programme sous la pression. Il demande donc plus de temps pour réfléchir à d'autres solutions possibles qui ne menaceraient pas les projets essentiels.

LE PRESIDENT estime qu'après étude des deux possibilités, la plus attractive est celle qui présente la meilleure plate-forme.

M. REEDIE demande s'il n'y a pas d'autres possibilités. N'existe-t-il pas d'autres bases de données susceptibles d'être adoptées à moindre coût ?

M. HOISTAD souligne qu'avant la réunion du Comité exécutif de novembre, les options (Oracle, entre autres) avaient été explorées, et les coûts se sont avérés

significativement plus élevés que ceux qui sont actuellement proposés. Il n'a pas été possible de retenir d'autres possibilités que les deux présentées dans les documents.

LE DR STRETTON revient sur le commentaire formulé par M. Howman. L'AMA pourrait continuer à obtenir d'autres informations aux coûts actuels et en même temps développer une alternative, de sorte que l'AMA pourrait avoir la certitude de ce qu'elle pourrait livrer et à quels coûts. Il présume qu'en septembre, une discussion sur les priorités relatives sera indispensable. Alors, si l'AMA a choisi le bon, elle n'aura pas gâché trop de temps et, dans le cas contraire, on n'aura pas perdu beaucoup d'argent.

LE PRESIDENT indique que le Comité exécutif ne décidera pas le jour même de l'une ou l'autre des options. Les membres auront ainsi la possibilité d'une période délimitée pour obtenir de meilleures informations. Le Comité exécutif autorisera-t-il M. Howman à aller de l'avant ? L'AMA dispose de quelques fonds grâce au paiement volontaire de la chaîne norvégienne TV2. Le Comité exécutif pourrait revenir sur la question en septembre ou avant pour prendre une décision.

A son avis, ce ne sera pas la fin du monde si l'AMA n'est pas prête à cent pour cent le 1^{er} janvier 2004. Il serait préférable d'être un peu en retard et exact que d'être prêt avec un système qui ne fonctionnerait pas.

LE DR BARTHWELL demande si les accords seront fondés sur toutes les éventualités qui viennent d'être soulevées, à savoir: que l'on a veillé au fonds de réserve, qu'il n'y a pas de nouvelle recherche en cours, et qu'un programme corporatif a été lancé dans l'intervalle.

LE PRESIDENT déclare qu'il serait même préférable que l'AMA puisse amener une société à se charger du projet. Un mois environ serait nécessaire pour obtenir quelque chose de prêt à mettre sur le « marché ». Il a en tête une demi-douzaine de sociétés qui pourraient parfaitement se montrer intéressées.

Les membres sont-ils satisfaits de cette concentration des activités pour les prochains mois ? Il remercie de leur travail sur la question les personnes responsables.

DECISION

M. Howman poursuivra sa quête d'informations complémentaires avant que le Comité exécutif prenne une décision concernant le projet de Centre d'information.

10. Standards et Harmonisation

10.1 Standards internationaux de contrôle

M. ANDERSEN déclare que les Standards internationaux de contrôle traitent de la collecte des contrôles. Ils ont été présentés comme version 2.0 à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague du 3 au 5 mars. Les commentaires ont été formulés par les partenaires, pour la plupart des FI et des ONAD. Une modification importante a été effectuée depuis la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui comprend l'amendement concernant la formation des agents officiels de contrôle du dopage. La qualité des agents officiels de contrôle du dopage est importante pour permettre le bon déroulement du processus. Par ailleurs, deux changements sont également proposés. L'un des deux est relatif à la langue et propose que la version anglaise fasse foi. L'autre demande la suppression de la phrase de l'Article 7.4.6 qui stipule que l'enquête sur un non-respect éventuel sera lancée si l'athlète ne signe pas le formulaire. Ceci n'est en fait pas nécessaire légalement puisque les athlètes sont obligés de signer le formulaire.

Il est donc demandé aux membres du Comité exécutif d'approuver les deux changements et d'adopter le document.

LE PRESIDENT s'enquiert auprès des membres pour savoir s'ils sont satisfaits avec ce Standard et les deux changements proposés.

DECISIONS

1. Les deux changements proposés sont approuvés.
2. Les Standards internationaux de contrôle sont approuvés.

10.2 Contrôles hors compétition

M. KOEHLER donne un bref aperçu de 2002, en se référant à son rapport qui figure dans le dossier des membres (Annexe). Une mise à jour est intervenue concernant les mauvais résultats. Ceci concerne le cas de l'UCI (NESP) qui a été soumis au TAS. La sanction du cycliste italien est passée de 6 mois à un an.

En ce qui concerne les accords avec les FI, la Fédération Internationale de tir a signé et, depuis jeudi, l'IAAF également. Demeurent non signés, les accords avec la Fédération Internationale de volley-ball (la communication est restée limitée du fait d'un manque de réponse de l'AMA) et avec la FIFA (on n'est parvenu à aucune conclusion sur les problèmes posés) Quatre Fédérations reconnues ont signé. Il s'agit de celles de karaté, de korfbal, de sauvetage et de wushu.

Les contrats avec les FI d'été et reconnues amèneront l'AMA jusqu'en 2005, et les accords pour l'hiver n'ont pas besoin d'être renégociés avant la fin 2006.

A la réunion de Madrid, l'AMA a rencontré 45 FI pour étudier le Code et le programme des contrôles hors compétition. Il en est résulté que les FI soutiennent fermement le programme de contrôles hors compétition et sont impatientes que l'AMA procède à son programme en interne en 2004. Les FI ont également exprimé la nécessité d'une aide pour la localisation des athlètes. Elles ont également apporté leur soutien à la base de données, et il a été demandé à l'AMA, à plusieurs reprises, d'opérer des contrôles durant les compétitions.

Un accord a été passé entre l'AMA et le CIO en vue d'une approche commune jusqu'au début des Jeux olympiques, pour la mise en place d'une task force chargée de définir les périodes à hauts risques d'usage de substances et méthodes interdites, pour élaborer ensemble un plan de contrôle avant les Jeux, pour collaborer avec les FI, les ONAD et les CNO, pour obtenir toutes les informations possibles et partager celles qui résultent des contrôles et les coordonner plus efficacement. L'AMA et le CIO se sont entendus pour une coordination des contrôles à partir du 29 juillet jusqu'à la fin des Jeux Olympiques. On peut donc dire que cette réunion a eu des résultats positifs.

LE DR SCHAMASCH remercie MM. Koehler et Andersen, ainsi que le reste de l'équipe. Le CIO est en effet en train de mettre en place un programme de coopération avec l'AMA et il estime qu'il sera possible d'arriver aux Jeux olympiques avec un programme qui permettra une approche efficace des contrôles hors compétition.

Il informe le Comité exécutif que la Cour suprême suisse a rejeté l'appel des deux skieuses russes.

LE PRESIDENT demande si le 29 juillet est le jour de l'ouverture du village olympique.

LE DR SCHAMASCH lui indique que le CIO est encore en train d'étudier à quel moment exactement débutera la collaboration. Le village ouvrira le 21 ou le 29 juillet. La question sera résolue très rapidement.

M. DEVILLERS indique que la FIFA n'a pas d'accord de contrôle, elle est pourtant représentée dans un comité. Est-ce habituel à l'AMA ?

LE PRESIDENT répond qu'il ignorait que l'AMA avait une politique applicable aux signatures d'accords l'engageant dans des contrôles. La FIFA a accepté d'appliquer le Code, ce qui signifie qu'elle doit disposer d'un programme de contrôle hors compétition, Il se trouve, néanmoins, que celui-ci n'est pas pris en charge par l'AMA. La FIFA dispose de personnes chargées du contrôle de dopage dans de nombreux pays et elle pourra aider l'AMA en dehors du football. L'une des manières sera d'annoncer que l'AMA fait appel à son personnel chargé des contrôles de dopage à cet effet. La raison pour laquelle l'AMA souhaite accueillir la FIFA, c'est bien entendu parce que le football est un sport très important.

Il remercie M. Koehler de son rapport.

DECISION

Le rapport sur les contrôles hors compétition est approuvé.

10.3 Contrôles en compétition

M. KOEHLER indique que l'objet du document de discussion que les membres ont devant eux (Annexe) est d'envisager les pour et les contre de la prise en charge des contrôles en cours de compétition pour les FI. Un certain nombre de FI ont pris contact avec l'AMA pour qu'elle les aide à se coordonner et à favoriser une certaine indépendance dans la procédure de collecte des échantillons.

Si l'AMA devait se charger de ces contrôles, elle n'aurait pas besoin de personnel supplémentaire. Elle commencerait par envisager cette mission à l'essai. C'est pourquoi il propose qu'une étude soit soumise à l'approbation du Comité exécutif lors de sa prochaine réunion en vue d'informer les FI que l'AMA a la capacité d'effectuer les contrôles en compétition et de commencer les contrôles avec les FI à partir de 2004. Après un an d'étude en 2004, l'AMA rendra un rapport sur ce que cette mission a signifié pour l'organisation sur le plan financier, ce qu'elle a représenté pour le public et les athlètes, et considèrera si elle doit continuer dans cette direction. Il donne la parole à l'assistance.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires sur la possibilité de passer des contrats de services.

M. REEDIE estime que l'AMA devrait prendre en compte le fait qu'il existe des sociétés commerciales fournissant ces services. Les implications d'une décision devront être étudiées.

M. DEVILLERS note que cela fait revenir à la discussion du matin même concernant le rôle de l'AMA, son indépendance, etc. La question a besoin d'être étudiée sérieusement. Il partage le souci de M. Reedie.

LE PRESIDENT estime qu'il lui faut ajouter ceci : si les contrôles en cours de compétition étaient effectués, l'AMA ne pourrait pas agir en tant qu'observateur indépendant. L'entière responsabilité de l'AMA s'applique à la gestion et au suivi, et son rôle dans le résultat d'un contrôle qu'elle aura effectué devra être étudié. Une étude attentive des effets collatéraux est importante avant toute prise de décision. Et il sera nécessaire d'étudier si on peut tirer profit des contrôles ou les effectuer seulement à prix coûtant.

LE DR BARTHWELL souhaite s'assurer que l'AMA discutera de la question en septembre. Elle pencherait plutôt en faveur d'une décision du Comité exécutif qui aurait à choisir entre s'orienter vers le service ou demeurer observateur indépendant. Quel type d'organisation est l'AMA? Si l'AMA tente de passer au service de ceux qui effectuent les

services et ensuite se met à rendre le service elle-même, cela finit par compliquer les choses sans raison.

LE PRESIDENT ne pense pas qu'il s'agisse d'un grand coût. La question nécessite d'être étudiée, et le Comité exécutif doit être sûr que cela demeure au centre de la mission de l'organisation.

LE DR SCHAMASCH souligne que la question soulevée par M. Reddie est très importante, notamment pour l'Europe. Certains groupes tributaires de l'argent public entreront en concurrence avec les organisations privées, et il doute que de telles activités puissent avoir lieu.

LE PRESIDENT déclare que, sous aucun prétexte, il n'y aura de contrôle en compétition avant que l'AMA se réunisse et décide de la question en septembre.

M. KOEHLER indique que la question a été posée pour obtenir un avis d'expert et des commentaires afin de décider si oui ou non la question devait être soumise au Comité exécutif en septembre.

LE PRESIDENT estime que la question devait être posée d'une façon ou d'une autre, et le Comité exécutif doit décider ou non d'effectuer des contrôle en compétition.

DECISION

La question de savoir si l'AMA effectuera ou non des contrôles en compétition sera abordée à la réunion de septembre.

11. Science

11.1 Liste des interdictions

M. WADE souhaite informer les membres de l'état d'élaboration de la Liste et de la méthode employée, et leur demande de décider de la nature et de l'étendue du processus de consultation qui sera entrepris très prochainement portant sur la Liste elle-même. Il y a beaucoup d'éléments d'information, et il souhaite vérifier que les membres les ont bien dans leur dossier : il y a la présentation elle-même (Annexe), l'échéancier (Annexe), un résumé des pièces jointes supplémentaires, dont l'une est le standard actuel (Annexe) qui a été diffusé à Copenhague. La section 3 du standard est constitué de la Liste actuelle qui ne figurait pas dans le lot distribué la veille et qu'il a placé juste devant le document du programme de surveillance (Annexe). Ceci est suivi du résumé des modifications de la Liste (Annexe). Ensuite, il y a un projet de lettre (Annexe) qui sera adressée prochainement, ainsi qu'une proposition de questionnaire (Annexe) à envoyer aux signataires et gouvernements pour obtenir une information exacte sur les recommandations finales qui seront présentées en septembre au Comité exécutif.

Il s'agit d'un standard obligatoire de niveau 2. Pour éviter la confusion avec la Liste 2000 en vigueur, il lui a semblé important de ne pas présenter un standard complet à Copenhague. Un travail approfondi a été effectué sur la liste au cours des dix dernières semaines. L'échéancier est tel qu'il y aura une longue période de consultation. On sera en possession d'un document le 16 juin au plus tard. Une téléconférence sera organisée pour le Comité de la Liste après la réunion pour mettre en forme l'intégralité du dossier en vue de la consultation qui interviendra ensuite avec les réactions en retour qui seront étudiées. Il sera alors demandé au Comité exécutif d'approuver le standard lors de sa réunion de septembre.

C'est donc une approche très prudente qui a été prise pour ce qui est de la Liste proprement dite.

LE DR RABIN précise que les experts viennent des agences de lutte contre la drogue (gouvernements) plutôt que des industries pharmaceutiques (secteur privé).

M. RIISKJAER indique que les ministères danois et français ont pris contact et lui ont demandé de s'assurer que les stimulants et les narcotiques, bêta 2 bloquants et cannabinoïdes figuraient bien sur la Liste, ce qui est le cas, s'il a lu celle-ci correctement.

LE PRESIDENT ajoute que c'est aussi ce qu'il a compris.

LE DR SCHAMASCH souligne la nécessité de s'assurer que le questionnaire sera totalement neutre. Il demande également si le projet pourra demeurer aussi confidentiel que possible, car quelques problèmes potentiels pourraient se poser avec les FI, les ONAD et le TAS si on apprenait qu'une substance allait être retirée de la Liste au premier janvier 2004. Il sait que la Liste ne sera pas confidentielle, mais il demande que l'opération reste quant à elle la plus confidentielle possible.

M. LARFAOUI revient sur le questionnaire. A la réunion à Madrid, la position concernant les glucocorticostéroïdes, etc., a été assez clairement précisée.

LE DR RABIN souligne la nécessité de comprendre la procédure en ce qui concerne le travail effectué par le Comité de la Liste. La tâche est en cours, notamment pour ce qui est des glucocorticostéroïdes, sur lesquels les membres du comité expriment des points de vue différents. Le 16 juin, des questions seront donc posées en vue de rassembler toutes les informations avant de prendre la décision scientifique et médicale adéquate et la soumettre au Comité exécutif en septembre.

M. LARFAOUI demande quelles directions prendra la consultation.

LE DR RABIN répond que la qualité des réponses dépendra de la qualité des questions posées, qui devraient être aussi neutres que possibles.

Toutes les références scientifiques devraient être disponibles pour justifier la position qui sera prise.

M. LARFAOUI demande qui sera consulté.

M. WADE répond que le processus de consultation fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

LE PRESIDENT suggère d'en finir avec le premier point avant de passer au suivant.

M. WADE indique que la pièce jointe 11.1 b (Annexe) appelle une décision en ce qui concerne le processus de consultation. Ceci devrait répondre à la question de M. Larfaoui. Il y a deux écoles de pensée. La première option est de faire appel à un très large processus de consultation. Passant à la deuxième option, il souhaite expliquer pourquoi il envisage la première option, qui répond aux soucis de s'en tenir à une approche plus ouverte.

La première option propose d'envoyer la Liste à un vaste groupe de consultants, essentiellement les partenaires et autres participants à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague et peut-être d'autres. Le but est de s'en tenir à une approche qui tienne compte de la nature confidentielle de ce qui doit être accompli. Une lettre sera envoyée aux partenaires avec un numéro d'identification sécurisé leur permettant d'accéder au site Internet pour obtenir le document. Ceux qui n'auront pas reçu copie de la lettre pourront néanmoins se rendre sur le site web et répondre à une ou deux questions. Le revers du procédé, lorsqu'on tient à envoyer les documents au plus grand nombre, c'est qu'on perd tous les avantages de l'option restreinte. L'une ou l'autre des deux options devra au demeurant être choisie.

LE PRESIDENT demande si M. Wade recommande une liste étendue mais restreinte d'experts. Ceci est censé présenter un atout scientifique. C'est pourquoi il est favorable à l'idée de la consultation scientifique.

M. DEVILLERS demande quelle serait l'envergure de la consultation restreinte.

M. WADE répond qu'elle comprendra la famille olympique, les gouvernements principaux (le groupe de gouvernements faisant partie de la famille CCILDS), 400 ou 500 partenaires, les laboratoires et les groupes d'athlètes, en d'autres termes, les personnes présentes à Copenhague plus une poignée d'autres.

M. DEVILLERS fait remarquer que l'expression « gouvernements principaux » demeure sujette à caution d'un point de vue gouvernemental.

LE PRESIDENT indique que 80% des gouvernements ne répondront probablement pas de toute façon, si cela devait être envoyé à tous les gouvernements. Il ne veut pas d'un groupe de lobbying dans certain pays ou au sein de certains sports qui tente de tourner cela en un concours de popularité.

M. REEDIE présume que les CNO sont parties prenantes.

DECISION

L'option A (adopter une approche sélective et limitée pour la consultation concernant la Liste des substances et méthodes interdites qui cible les partenaires et les experts des agences de lutte contre la drogue disposant de connaissances concrètes et/ou ayant un intérêt direct pour le sujet) est approuvée.

11.2 Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

M. WADE annonce que les réactions au standard lui-même ont été bonnes. Deux aspects vont probablement nécessiter des modifications. Le premier est le degré de changement sur la liste. Il y a également quelques éléments légaux qui ne changent pas la nature, l'envergure ni les atouts du standard. Le standard n'a pas été modifié depuis la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague, et il n'a provoqué depuis que de bonnes réactions.

LE PRESIDENT souligne la nécessité de construire une stratégie de communication autour de cet élément de telle façon à ce que l'on comprenne bien ce que cela signifie. M. Wade peut-il s'assurer que cela sera fait ?

DECISION

Le rapport sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques est approuvé. M. Wade s'occupera de la question de communication qui s'y rattache.

11.3 Standards internationaux pour les laboratoires

LE DR RABIN se réfère à la pièce jointe qui concerne les modifications mineures (Annexe) apportées aux Standards internationaux pour les laboratoires. Le processus qui a conduit à la version 3.0 a été très large et a fait appel au plus grand nombre. Il remercie tous les experts qui ont contribué à ce standard, notamment le Dr Larry Bowers, de l'USADA, qui est également le président du Comité des Laboratoires de l'AMA.

Il demande s'il y a des questions.

LE DR SCHAMASCH précise que, pour ce qui est de la pièce jointe, il souscrit entièrement à la première modification, à l'exception de la dernière phrase, qu'il souhaite clarifier. Selon les Standards internationaux de contrôle, la chaîne de sécurité démarre avec la notification de l'athlète.

LE DR RABIN remercie le Dr Schamasch de sa clarification.

M. HOWMAN signale que les Standards de contrôle comprennent une définition de la chaîne de sécurité. Quant aux Standards pour les laboratoires, il y a une définition de la chaîne de sécurité interne aux laboratoires.

LE DR SCHAMASCH considère que la définition de la chaîne de sécurité externe devrait démarrer avec la notification des athlètes.

LE DR STRETTON précise qu'on lui a fait remarquer que le standard était trop détaillé, et on lui a demandé également s'il avait été soumis à des juristes pour savoir si le niveau de détail serait susceptible de provoquer plus de problèmes que nécessaires.

LE DR RABIN répond que, lors de la rédaction, la version 2.0 a été profondément révisée par des juristes. Quant à la version 3.0, elle l'a été à l'interne par les conseillers juridiques de l'AMA.

LE PRESIDENT demande si les membres du Comité exécutif approuvent les Standards internationaux pour les laboratoires.

DECISION

Les Standards internationaux pour les laboratoires sont approuvés.

11.4 Contrôle d'aptitude

LE DR RABIN informe les membres qu'une décision leur est demandée (Annexe) sur ce point. L'AMA a lancé un appel d'offres en février 2003 dans le but de sélectionner les fournisseurs d'échantillons pour le programme de contrôle d'aptitude professionnelle de l'AMA, dont la mise en place est actuellement en cours, mais qui sera complètement opérationnel le 1^{er} janvier 2004 pour ce concerne l'accréditation et la réaccréditation des laboratoires, après que l'AMA sera devenue responsable de cette activité conformément au Code. Trois offres ont été reçues, et deux organisations ont été retenues pour des visites sur place. A partir de la description des sites et de la documentation soumise par les deux organisations, il est manifeste que l'IMIM, organisation de Barcelone, offre le service technique au meilleur rapport qualité/prix. Toutefois, la question de la confidentialité s'est posée, du fait que cette organisation est située dans les locaux d'un laboratoire accrédité. Ceci a été abordé durant la visite, et il estime que des garanties suffisantes ont été fournies, qui permettent de garantir le niveau indubitable de confidentialité, et que cet élément primordial sera donc respecté. Il recommande que l'IMIM de Barcelone soit reconnu comme prochain fournisseur d'échantillons PT pour l'AMA.

DECISION

L'IMIM à Barcelone est approuvé comme futur fournisseur d'échantillons PT pour l'AMA.

11.5 Accréditation du laboratoire d'Ankara par l'AMA

LE DR RABIN recommande que le laboratoire d'Ankara, Turquie, reçoive une accréditation définitive. Les informations qui s'y rapportent sont présentes dans le document que les membres ont dans leur dossier (Annexe). A partir des informations fournies par le CIO et le laboratoire concerné, il recommande que le laboratoire d'Ankara reçoive un statut d'accréditation complet.

DECISION

La proposition d'accorder au laboratoire d'Ankara une accréditation définitive par l'AMA est approuvée.

11.6 Thèmes de recherche 2003

LE DR RABIN reprend le document qui figure dans le dossier des membres (Annexe) et qui présente l'état actuel du programme de recherche. Cinq thèmes de recherche ont été retenus pour 2003 à partir des 33 projets de recherche reçus. On constate un intérêt accru de la communauté scientifique pour ces projets, ce qui est bon signe. Tous les projets seront soumis à un examen scientifique indépendant avant d'être présentés au Comité Santé, Médecine et Recherche en septembre. Les meilleurs d'entre eux seront sélectionnés et passeront un examen éthique avant d'être soumis à l'approbation du Comité exécutif en septembre. En ce qui concerne la situation financière du programme de recherche, les fonds effectivement affectés à la recherche ont subi une diminution substantielle. Actuellement, en 2003, l'AMA ne dispose pas de fonds à affecter dans des projets de recherche. La question est d'importance puisque l'AMA est perçue comme la principale coordinatrice de ce type de recherche dans le monde. Cinq articles dans la presse ont mentionné la participation de l'AMA au financement de nouveaux projets dans le domaine de l'antidopage. Si la recherche pouvait bénéficier de davantage d'argent, il recommanderait de se concentrer sur le sang et le dopage génétique.

Il répète qu'il est très important de se rendre compte que l'AMA ne fait que réagir aux projets qu'elle reçoit, mais il reste convaincu qu'elle devrait affecter une partie du budget épargné pour cibler et prendre contact avec des équipes de recherche.

LE DR SCHAMASCH demande ce qu'il en est des paiements de la recherche 2002.

LE DR RABIN répond que la plupart des paiements ont été effectués, tandis que le reste fait toujours l'objet de discussions contractuelles. Il s'agit de questions légales qui doivent être résolues avant de pouvoir libérer les fonds pour 2002.

LE PRESIDENT note que la recherche est un élément principal de la lutte contre le dopage dans le sport. Personne d'autre n'effectue de recherche spécifique dans ce domaine, et il serait dommage de ne pas poursuivre. L'AMA peut compter sur l'excellence du Dr Rabin. Il sait d'expérience lever des fonds pour en tirer le meilleur parti et obtenir tous les fonds collatéraux possibles de la part d'autres sources, au profit des secteurs que l'AMA finance.

DECISION

Le rapport sur les thèmes de recherche 2003 est approuvé.

11.7 Rapport sur l'EPO

LE DR GARNIER informe les membres qu'une décision est demandée au Comité exécutif (Annexe). Le Conseil de fondation a décidé de faire appel à une expertise indépendante pour les procédures actuelles de contrôle de l'EPO. Un rapport sur cette question a été réalisé. Les experts ont conclu que la méthode urinaire était la seule acceptable et actuellement validée scientifiquement pour la détection directe de l'EPO. En ce qui concerne la méthode sanguine, les experts estiment qu'elle se fonde sur des probabilités statistiques, mais ne peut apporter la preuve d'un usage d'EPO. Les conclusions et recommandations du rapport ont entraîné la recommandation soumise aux membres. Le Pr Ljungqvist a approuvé la proposition, qui s'en tient aux conclusions et recommandations des experts.

M. LARFAOUI demande si la recherche a identifié des risques.

Par ailleurs, les tests sanguins sont généralement exécutés avant les contrôles urinaires, ce qui ne semble pas le cas ici. Il ne comprend pas.

M. RIISKJAER indique qu'il a consulté certains experts, lesquels se sont mis d'accord sur les conclusions de l'approche urinaire, tout en désapprouvant légèrement les conclusions de l'approche sanguine. Ces spécialistes pressent l'AMA de participer plus

activement aux questions portant sur les échantillons sanguins, en particulier s'agissant de Dynepo.

LE DR STRETTON indique que ses experts se sont prononcés dans le même sens. Il ressort en général qu'il est indispensable de continuer à travailler sur l'aspect sanguin.

LE PRESIDENT demande si la publication du rapport est envisagée autrement que sur le site Internet de l'AMA. Il serait intéressant de voir la réaction de la communauté scientifique.

Certes, il reconnaît qu'il y a besoin de plus de recherche dans le secteur sanguin. Néanmoins, c'est bien la preuve que l'AMA effectue de la recherche. Et, pour que ces échantillons puissent être utilisés par la recherche, un consentement en connaissance de cause de la part des athlètes ou de la personne fournissant l'échantillon est donc nécessaire. Il s'agit d'une question d'ordre éthique, scientifique, sanitaire, médicale et de recherche, et l'AMA doit mettre au point la meilleure façon de procéder. Il se peut qu'il ne soit pas possible d'obtenir d'échantillons sanguins si les personnes déclarent qu'elles ne sont pas prêtes à donner leur sang pour la recherche. L'AMA pourrait décider de s'en remettre aux FI en leur disant que celles-ci ne souhaitent probablement pas que l'un de leurs athlètes décède d'une attaque parce que son sang est trop épais et que le contrôle devrait faire partie des règles de compétition.

MME ELWANI demande si la peine encourue par l'athlète est la même qu'en cas de découvertes d'autres substances, si on peut disposer d'une méthode de détection de l'EPO dans le système

LE PRESIDENT répond que ceci est passible d'une sanction de deux ans.

MME ELWANI note que certains athlètes pourraient ne pas souhaiter donner leur sang au cours des compétitions, ce qui constituerait un refus passible d'une sanction. Mais certains athlètes pourraient refuser l'usage d'une méthode aussi envahissante avant la compétition. Peut-être ce contrôle pourrait être effectué après une épreuve, car certains athlètes se demandent si ce type de méthode n'est pas susceptible d'affecter leur performance. Il s'agirait alors d'une autre forme de consentement.

M. KASPER remarque que, l'hiver dernier, sur 70 pays, seul l'un d'entre eux a déclaré qu'il ne fournirait pas d'échantillons supplémentaires pour la recherche.

MME ELWANI rappelle qu'elle parlait des droits individuels des athlètes et non des pays.

LE PRESIDENT déclare que, si c'est l'une des règles de compétition, les athlètes ne pourront pas prendre le départ s'ils ne s'y soumettent pas. La FIS s'est montrée très sophistiquée dans sa méthode de contrôle, en insistant sur son souci de préserver la santé des athlètes.

LE DR GARNIER répond à la question de M. Larfaoui. Le nouvel élément précise que les deux approches sont toujours utilisables sans être nécessairement liées l'une à l'autre, c'est pourquoi il est recommandé de renoncer à exiger le contrôle sanguin pour l'EPO, en déconnectant les deux tests.

En ce qui concerne le problème général, il s'agit d'une question à laquelle il n'est jamais donné de réponse claire. En terme d'éthique médicale, il est très difficile d'avoir recours à une méthode aussi envahissante que la prise d'un échantillon sanguin, au détriment de l'individu sans consentement, ou alors le contrôle sanguin devrait faire partie des règles de compétition.

LE DR RABIN note qu'il faut bien se rendre compte que l'AMA est dans une phase de transition concernant le contrôle sanguin. Il ne fait aucun doute que le contrôle sanguin sera nécessaire à l'avenir pour déceler des substances interdites. Certaines méthodes sont actuellement en phase de validation et elles arriveront entre septembre et décembre.

En ce qui concerne le commentaire de M. Riiskjaer, les membres devraient se rendre compte qu'une somme énorme de recherche sur le sang est en cours, notamment des travaux sur le passeport hématologique. En ce qui concerne la Dynepo, au cours des six derniers mois, on a pris contact avec deux sociétés chargées du développement de la Dynepo, mais elles sont actuellement impliquées dans des problèmes légaux et, selon la FDA et les règlements européens, ne peuvent procurer la substance à l'AMA tant que le conflit n'est pas réglé. Les sociétés ont promis qu'elles fourniraient la substance à l'AMA une fois que le problème aura été résolu. On a néanmoins tenté, par ailleurs, d'obtenir la substance avant le règlement du conflit.

A propos de la publication du rapport, il est vrai que la partie portant sur le sang n'est pas aussi approfondie qu'il l'aurait souhaité. Le Dr Rabin a beaucoup insisté auprès des experts pour qu'ils publient un rapport aussi rapidement que possible, et ils ont attendu des informations de dernière minute qui, dès qu'elles ont été reçues, ont été ajoutées au rapport. Il estime qu'il est nécessaire de l'envisager comme un aperçu global. Il se peut que ce rapport ne soit pas entièrement satisfaisant, mais les conclusions sont absolument solides. La méthode sanguine ne permet pas la détection physique de l'EPO recombinée. C'est un excellent indicateur à partir de probabilités, mais elle ne donnera jamais la preuve d'un usage d'EPO. Seule l'urine le peut. Ceci n'empêche pas, néanmoins, l'amélioration des deux méthodes.

LE DR STRETTON demande ce qui arriverait si le rapport était publié et qu'un certain nombre de personnes déclaraient que les résultats ne sont pas du niveau attendu.

LE PRESIDENT indique que la conclusion est solide : les deux tests ne sont pas nécessaires pour la détection de l'EPO et, selon lui, déclarer qu'elle accepte le test urinaire comme contrôle définitif de l'EPO recombinée ne devrait pas porter préjudice à l'AMA.

LE DR STRETTON demande ce qu'il en est de l'aspect économique, étant donné le coût élevé du contrôle urinaire, et étant donné que l'examen de sang devait être utilisé au départ pour mieux orienter ou cibler les contrôles urinaires. Le rapport n'explore pas cet aspect autant qu'il l'aurait pu. Ses propres spécialistes ont estimé que davantage aurait pu être fait en terme de ciblage.

LE DR SCHAMASCH demande qu'on le corrige s'il se trompe, mais il lui semble que le 8 février 2002, le mandat clair donné aux scientifiques s'appliquait au test urinaire et non au contrôle sanguin.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'est agi avant tout de démontrer si la seule analyse d'urine était valide ou non.

LE DR SCHAMASCH demande pourquoi le passeport n'est plus qu'*hématologique et non pas biologique*.

M. LARFAOUI signale que, dans le cadre du contrôle de l'EPO, tenant compte du coût de l'examen d'urine, le contrôle sanguin permet d'obtenir un indice incitant à effectuer l'analyse d'urine, mais c'est ce dernier qui fournit la preuve. Pour éviter des dépenses excessives, il suggère d'effectuer le seul contrôle sanguin et de ne procéder au contrôle urinaire que si les résultats du premier indiquent la présence de la substance en question.

LE DR GARNIER se réfère à ce que le Dr Schamasch a déclaré à propos du mandat original. Les experts ont soumis deux rapports différents.

LE DR RABIN estime qu'il est évident qu'il faudrait en faire davantage dans d'autres domaines, et le passeport comprendra certainement d'autres facteurs.

Le rapport a été retenu dans l'attente des éléments les plus récents sur la méthode sanguine, la plupart en provenance d'Australie. Les dernières informations sur l'approche sanguine pour l'EPO ont été prises en compte.

LE PRESIDENT se demande si la publication dans une revue médicale est envisagée.

LE DR RABIN répond que c'est possible. Il faudra demander aux auteurs de préparer un compte rendu en vue d'une publication dans une revue.

M. REEDIE indique qu'il soutient cette éventualité, car cela donnera du crédit à ceux qui ont produit le rapport, et, s'il est publié, ce sera un avantage pour l'AMA.

LE PRESIDENT demande si les membres du Comité exécutif acceptent les conclusions de l'étude, selon laquelle, pour l'EPO recombinaison, l'analyse d'urine est en soi un contrôle acceptable.

DECISION

La proposition d'approuver la recommandation de l'AMA concernant la détection de l'EPO est acceptée.

12. Planification et projets corporatifs

12.1 Programme des observateurs indépendants

M. WADE rappelle que le document figurant dans le dossier des membres (Annexe) aborde la question du programme des observateurs indépendants. Entre autres a été effectué un examen de l'équipe des observateurs indépendants pour garantir un système de rotation, la continuité et une participation constante de spécialistes. C'est ce qu'explique la pièce jointe 1 (Annexe). La pièce jointe 2 (Annexe) porte sur les directives attachées à la sélection des manifestations sportives, ce qui permet à l'AMA de retenir les manifestations à observer, quelle que soit l'année concernée. La pièce jointe 3 (Annexe) revient sur certaines manifestations planifiées pour 2003. La présence d'observateurs indépendants aux Jeux Panaméricains est à envisager, en tenant compte du problème de financement. Les autres manifestations sont une compétition en Australie où le service est payant et pour laquelle la présence de l'AMA a été demandée, et les Championnats du monde de l'IAAF.

Une réunion de chefs d'équipe est prévue dans deux semaines, pour étudier l'équipement des personnes et leur fournir les moyens d'aller former des équipes sur des sites précis et prendre part, par ailleurs, à un atelier d'une demi-journée.

LE PRESIDENT demande si les directives ne sont là que pour information.

M. WADE confirme qu'elles ne sont présentées qu'à titre informatif.

LE PRESIDENT se demande si l'AMA peut se permettre de tenir un atelier. Il s'agit d'une question qui sera décidée en interne. Il ne souhaite pas aborder la question à la réunion.

M. DEVILLERS se réfère à la question des Jeux Panaméricains et à la présence éventuelle d'observateurs indépendants.

M. WADE répond que le directeur de la communication abordera la question.

LE PRESIDENT précise qu'il n'a pas été demandé à l'AMA de fournir d'observateurs indépendants aux Jeux Panaméricains, mais qu'il lui a été proposé d'envoyer une équipe du Programme de sensibilisation, ce qui coûtera environ USD 50 000, sans doute déjà dépensés dans les missions préparatoires. L'Amérique latine n'a jamais versé un seul sou à l'AMA, alors qu'elle y a effectué des missions avec succès. On n'a pas constaté que cela avait soulevé un enthousiasme au point de provoquer le paiement des cotisations dues.

M. DEVILLERS souligne qu'il est indispensable que l'AMA soit présente et tente d'obtenir l'implication de ces pays.

DECISION

Le rapport du programme des observateurs indépendants est approuvé.

12.2 Planification, participation et coordination des principales manifestations

M. WADE informe les membres qu'un système a été élaboré et qu'une équipe a été nommée pour gérer les principales manifestations, et notamment les Jeux olympiques.

Il fournit des précisions quant à ce qui est planifié, tout en reconnaissant que les finances ne manqueront pas d'avoir un impact sur l'importance de la participation de l'AMA à chacune de ces manifestations.

DECISION

Le rapport sur la planification, la participation et la coordination des principales manifestations est approuvé.

13. Rapport de la communication

13.1 Rapport annuel

LE PRESIDENT déclare que le rapport annuel est un document splendide, aussi bien dans son contenu que dans sa présentation.

MME KHADEM se réfère au premier rapport annuel de l'AMA (Annexe). Elle aimerait recevoir des commentaires ou des suggestions sur le document de la part des membres.

Le nouveau site Internet semble remporter un grand succès. Pour la première fois, il a été possible de surveiller les chiffres. On a constaté notamment une sensible augmentation du nombre de personnes renouvelant leur visite sur le site. De 2 000, le dernier jour de la Conférence mondiale de Copenhague sur le dopage dans le sport, à plus de 4 000 la semaine dernière. Les deux tiers des visiteurs provenaient d'Europe et d'Amérique du Nord, alors qu'un tiers venait d'Asie, d'Océanie et d'Amérique du Sud. Un certain nombre de documents ont été téléchargés par des visiteurs du site.

En terme de publications, le nouveau magazine « *Franc Jeu* » a été diffusé. « *Passeport de l'athlète* » est la feuille d'information adressée tous les deux mois aux athlètes ayant signé le programme du passeport.

13.2 Programme de sensibilisation de l'AMA

Mme KHADEM indique que le Programme de sensibilisation de l'AMA est l'un de ceux qui remportent le plus de succès, et le personnel en est fier. Elle se réfère au document qui figure dans le dossier des membres (Annexe).

Elle souhaiterait en particulier que le Comité exécutif se penche sur l'éventuelle présence de l'AMA aux Jeux Panaméricains. Le coût global envisagé s'élève à environ USD 50 000. Une partie des fonds a déjà été dépensée pour un déplacement sur place. Serait-il possible de prendre une décision afin que la participation du Programme de sensibilisation puisse ou non être préparée en vue des Jeux Panaméricains ?

M. DEVILLERS estime que la présence aux Jeux Panaméricains du Programme de sensibilisation de l'AMA est justifiée. En effet, les Jeux ont lieu dans une zone que l'AMA cherche à atteindre et où elle souhaite assurer la collecte des cotisations. Il recommande fermement cet investissement en vue d'une augmentation potentielle des cotisations.

Une réunion des ministres est prévue le 29 juillet, deux jours avant la cérémonie d'ouverture.

LE PRESIDENT fait remarquer que, si l'AMA doit poursuivre sa tâche, il lui faudra sans aucun doute être présente à cette réunion, de sorte que les ministres puissent comprendre ce qui se passe.

M. DEVILLERS répond que cela sera exigé avec fermeté.

LE DR SCHAMASCH demande quel est l'impact direct en terme d'approche des athlètes lors de grandes compétitions. Ne serait-il pas préférable de prendre contact avec eux directement, lorsqu'ils sont plus accessibles, plutôt que lors d'une manifestation majeure quand ils sont en pleine concentration sur la compétition ? Des études ont-elles été effectuées pour évaluer l'intérêt d'un athlète approché au cours d'une compétition ?

LE PRESIDENT signale qu'à Salt Lake City, le stand de l'AMA a reçu des centaines de visites, en dépit du refus du CIO et du Comité d'organisation de coopérer avec l'AMA. Le même succès a été noté à Manchester aux Jeux du Commonwealth. Nombre des athlètes terminent leur compétition treize minutes après l'avoir commencée. Ils ont ensuite beaucoup de temps.

Mme KHADEM souligne qu'on a obtenu une réponse absolument étonnante de la part des athlètes. L'AMA a proposé un quiz sur le dopage au stand du Programme de sensibilisation et les athlètes revenaient sans cesse pour y répondre en s'efforçant de trouver les bonnes réponses aux questions. Le matériel est disponible pour ceux qui souhaitent prendre connaissance de ce que réalise le Programme.

MME SPLETZER estime que ce Programme de sensibilisation est sans aucun doute un grand programme. Il est positif et proactif et elle considère que cette possibilité d'interaction sans intermédiaire avec les athlètes est ce qu'il y a de mieux.

M. REEDIE considère, pour en revenir aux implications financières, qu'il devrait être possible de recruter des volontaires sur place plutôt que d'envoyer toute une équipe de l'AMA à cette fin.

LE DR BARTHWELL se réfère à la mission essentielle de l'AMA. Elle est favorable à cette proposition car elle ne porte que sur des fonds assez peu élevés, étant donné la garantie d'un retour sur investissement éventuel. Cette partie du monde regrette fortement l'absence de l'AMA.

MME KHADEM note qu'elle a négligé de mentionner ce que Mme Spletzer lui a confié plus tôt. L'AMA insiste beaucoup sur l'emploi des volontaires locaux.

LE PRESIDENT félicite Mme Khadem de ce superbe travail.

DECISION

Le Programme de sensibilisation de l'AMA sera présent aux Jeux Panaméricains en juillet 2003.

14. Rapport Ethique et Education

14.1 Présentation

LE DR BARTHWELL indique que ce comité a l'intention de communiquer par téléconférence. La tâche des comités précédents a été examinée, et le comité souhaite prendre le temps de mettre en forme un ordre du jour à partir du travail effectué par les précédents comités. Il n'y a pas grand chose à rendre compte sur ce qui a été effectué, mais elle a bon espoir qu'il y aura plus en septembre.

LE DIRECTEUR GENERAL informe le Comité exécutif que la fonction de Directeur de l'éducation a obtenu 32 candidatures.

LE DR BARTHWELL indique que ces demandes ont été réduites à deux ou trois. Il serait fou d'annoncer qu'elle souhaiterait recruter à ce poste, alors que les dépenses ont été à l'ordre du jour tout au long de cette réunion. Néanmoins, cela aurait probablement beaucoup d'impact à peu de frais et elle espère qu'on pourra progresser à ce sujet dès que possible.

LE PRESIDENT signale que le Directeur de l'éducation devra en fait travailler à l'élaboration des programmes.

DECISION

La présentation du Comité Ethique et Education est approuvée.

14.2 Présentation de l'examen éthique

LE DR BARTHWELL déclare que l'examen éthique des projets scientifiques est prévu le lendemain. Egalement à l'ordre du jour, les questions portant sur l'« e-apprentissage », la sensibilisation, le Passeport de l'athlète et l'examen des candidatures au poste de Directeur de l'éducation. Mme Schneider soumettra certains documents et fera un compte rendu du Symposium sur l'éducation en Grèce.

DECISION

La présentation de l'examen éthique est approuvée.

15. Divers

M. DEVILLERS informe les membres que le Conseil des directeurs de la Ligue canadienne de football a accepté d'adopter une politique antidopage et qu'elle collabora avec le CCES pour lancer des contrôles à la prochaine saison. L'association des joueurs était semble-t-il d'accord, et on a noté de bons progrès concernant le respect du Code.

LE PRESIDENT indique qu'il a écrit à la NBA, la NHL et à la NFL, à la Major League de baseball et au PGA Tour. Il a reçu des réponses de toutes hormis de la NHL, qui n'a encore répondu ni à l'une ni à l'autre des lettres qui lui ont été envoyées. En réponse, chacune de ces organisations a déclaré qu'elle disposait d'une politique antidopage excellente et qu'elle s'opposait absolument à l'usage de drogue dans son sport, mais qu'il s'agissait d'une question de gestion des relations de travail. En général, elles sont prêtes à rencontrer l'AMA. Le PGA a déclaré que le golf ne connaissait pas de problème de dopage. Il lui semble qu'à un moment ou à un autre, on devrait aller à la rencontre de ces organisations. Il serait utile que tous les partenaires puissent produire une étude sur les ligues professionnelles dans leurs régions géographiques respectives. Il y a plus de cent ligues dans le monde entier environ. L'AMA devrait présenter une approche commune en ce qui concerne le dopage.

M. DEVILLERS déclare qu'il y a également des pourparlers en cours avec la Major Junior Hockey.

M. REEDIE note que l'un des participants à la Conférence mondiale de Copenhague sur le dopage dans le sport représentait une organisation de golf de St Andrews, qui savait que le problème existait. Il attend avec beaucoup d'intérêt ce que les autorités mondiales du golf produiront pour leur part.

DECISION

Les membres du Comité exécutif étudieront les ligues professionnelles dans leur propre région du monde.

16. Prochaines réunions

LE PRESIDENT remercie chacun des participants de sa présence à Montréal pour cette réunion si productive. L'AMA va de l'avant en dépit de son manque de moyens relatif.

Les prochaines réunions du Comité exécutif auront lieu les 22 et 23 septembre ainsi que le 20 novembre à Montréal. La prochaine réunion du Conseil de fondation se tiendra à Montréal le 21 novembre. Il demande à ceux qui y assistent au nom de leurs ministres de bien vouloir informer ces derniers que l'AMA apprécierait beaucoup de pouvoir compter sur leur présence à ces réunions.

DECISION

Les réunions du Comité exécutif auront lieu les 22 et 23 septembre et le 20 novembre 2003 à Montréal. La réunion du Conseil de fondation se tiendra le 21 novembre 2003 à Montréal.

La séance est levée à 16h45.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA